

REUNION PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2005

Présidence de M. Abel DESMIT, Vice-Président.

MM. FANIEL et GABRIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M^{me} la Greffière provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 14 h 45.

M. LE PRESIDENT.- Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, je déclare la réunion de ce jour ouverte.

Avant de passer la parole aux chefs de groupe, je tiens à excuser notre Président qui est malade, ainsi que M. le Député PIRE qui sera en retard s'il arrive à nous rejoindre ; il n'est pas sûr de pouvoir nous rejoindre en cours de séance. Monsieur GENET, avez-vous des excusés ?

M. GENET.- Le retard de certains ; nous étions ensemble au repas mais ils terminent leur dessert.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- On n'a pas eu le temps de manger, Monsieur le Président, mais il n'y a pas d'excusé.

M. LE PRESIDENT.- Madame CHEVALIER ?

M^{me} CHEVALIER.- M. DODRIMONT ne va pas tarder à nous rejoindre.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION.

M. DRION.- J'excuse Jean HAAS pour les raisons que vous savez et non pas pour ce qui a suivi l'excellente réunion d'hier et l'arrivée avec un peu de retard de M. DEFAYS.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

I.- Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 25 octobre 2005.

(M. FANIEL, Premier Secrétaire, donne lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 25 octobre 2005).

Merci. L'approbation de ce procès-verbal interviendra, comme d'habitude, en fin de réunion.

II.- Communication de M. le Président

M. LE PRESIDENT.- J'ai une communication à vous faire. Je vous rappelle qu'une réunion du bureau aura lieu demain à 14 h 15 avec à son ordre du jour le projet de protocole d'actions n° 2 de la Charte d'amitié et de collaboration entre la Province de Liège et la Province de Frosinone.

III.- Discussion et/ou vote des conclusions des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 05-06/1 : Les Affaires économiques – Intercommunales à participation provinciale majoritaire : Rapport d'activités 2004-2005 et perspectives d'avenir

Document 05-06/2 : Les Affaires économiques – Intercommunales à participation provinciale minoritaire : Rapport d'activités 2004-2005 et perspectives d'avenir

Document 05-06/15 : Le Tourisme : Rapport d'activités 2004-2005 et perspectives d'avenir

Réponse de la Députation permanente

(Voir rapports).

M. LE PRESIDENT.-Points 18, 19 et 20 de l'ordre du jour : documents 05-06/1, 2 et 15. Je cède la parole à M. le Député MESTREZ, pour la réponse de la Députation permanente.

M. MESTREZ, Député permanent (à la tribune).- Merci. Monsieur le Président, chers Collègues, je vais d'abord répondre aux questions relatives aux intercommunales à majorité provinciale et plus particulièrement à la SPI.

M^{me} ROY m'interroge parce qu'elle a remarqué que la SPI+, à l'occasion du Salon Initiatives, avait reçu un prix ou en tout cas une distinction en rapport avec l'environnement et elle me demande de développer quelque peu.

En fait, il s'agit du club d'entreprises des Hauts-Sarts, dont la SPI a pris l'initiative mais qui est maintenant constitué sous forme d'une asbl, qui a lancé un projet sur ce thème en 2004 ; en 2005,, en collaboration avec la SPI+, une démarche est entamée qui consiste à développer un système de management environnemental selon la norme ISO 14001. Ce projet devrait amener de nouvelles pratiques

de gestion environnementale à des coûts parfois moindres, grâce à des économies d'échelle et soit dit en passant, le plus grand, le plus ancien des parcs industriels de Wallonie serait ainsi le premier aussi à recevoir le label ISO 14001.

Cette préoccupation de la SPI+ pour l'environnement n'est pas nouvelle.

En 1960, lors de la création des parcs industriels, bien peu de monde se préoccupait de l'environnement.

Le développement économique et la délocalisation de la production industrielle vers les périphéries apparaissaient alors comme une nécessité.

Les années passant, le contexte a évolué, par le type d'entreprise d'une part, par la tertiarisation de plus en plus importante du tissu économique et par la taille des entreprises et le nombre de plus en plus grand de PME, voire de toutes petites PME (TPE) d'autre part.

La problématique que posent de nos jours les centres urbains qui ont perdu leurs fonctions anciennes au profit de la périphérie, la conscience de plus en plus aiguë des individus de la valeur de leur environnement et de la nécessité de prendre des mesures pour conserver un cadre de vie de qualité se trouvent maintenant au centre des préoccupations.

Depuis plusieurs années, la SPI+ est attentive à cette évolution et à l'intégration de ses parcs d'activités dans leur environnement. Les entreprises elles-mêmes sont conscientes qu'un effort important doit être fait en termes d'image.

Plusieurs entreprises ont ainsi investi dans l'aménagement de leurs abords par la création de massifs végétaux et de plans d'eau.

Lors des clubs d'entreprises organisés par la SPI+, le problème de la propreté est très souvent à l'ordre du jour. Ce qui amène régulièrement les instances communales à intervenir en collaboration avec nos services pour sensibiliser les quelques entreprises qui prennent un peu trop de liberté avec certaines règles de bon voisinage.

Dissimuler un dépôt de matériaux peu esthétique, déplacer quelques conteneurs, éliminer un stock de vieux pneus ou atténuer des nuisances olfactives : tout le monde en sort gagnant.

L'exemple du parc scientifique LIEGE SCIENCE PARK peut aussi être cité. Une charte urbanistique y impose, depuis sa création, le maintien du cadre boisé et d'un maximum d'arbres existants, ce qui donne à l'ensemble un aspect très vert et très accueillant.

Le parc de SPRIMONT/CORNEMONT où d'anciennes haies ont été conservées, par une division intelligente des parcelles, la création de buttes arborées à EUPEN pour la réalisation de la zone tampon le long des zones d'habitat, sont d'autres exemples où la SPI+ a tenté d'améliorer les relations entre les parcs et leur environnement direct.

Dans le cadre de l'aménagement des parcs d'activités issus du Plan Prioritaire, celui de 2004, l'article 31 du Cahier des Charges Urbanistique et Environnemental (CCUE) va conduire à l'aménagement de véritables zones de protection de la faune et de la flore et d'écrans tampon de haies et de massifs végétaux permettant une cohabitation harmonieuse entre les espaces d'habitat et les activités économiques.

Nos services réfléchissent également, au lieu du classique bassin d'orage en béton, à des circuits d'évacuation des eaux de pluie comportant des bassins verdoyants où peuvent se développer différentes espèces végétales et animales.

La SPI+ est convaincue que les parcs de demain évolueront.

Le voisinage d'un parc d'activités ne doit plus faire peur ! En réalité, aujourd'hui, l'entreprise n'est pas d'abord perçue comme la création de richesses ou d'emplois mais comme source de nuisance.

Par ailleurs, cette préoccupation d'un meilleur environnement est également étudiée au niveau européen puisque, dans le cadre du projet Interreg CSI+, en collaboration avec la SPI+ et financé par la Région wallonne, l'Université de Liège dévoilera "les pistes pour l'avenir dans la régénération des friches industrielles". Ces études donneront lieu à la réalisation concrète sur trois parcs des mesures qui seront préconisées.

Afin de sensibiliser les entreprises à ces démarches environnementales et les mettre en contact avec des spécialistes du domaine, la SPI+ organise depuis maintenant 2 ans un colloque dans le cadre de la Foire Agricole de BATTICE, ceci, en collaboration avec l'IPEA de la REID et la Haute Ecole Rennequin Sualem, section agricole.

Citons également dans ce cadre :

- la participation à une étude relative à une station de biométhanisation pour le parc alimentaire d'AUBEL, en partenariat avec la Commune, la société DETRY et l'intercommunale Intradel;
- la participation de l'EIC à la création d'un outil performant de préparation vers la certification du système de gestion de l'environnement.

Le développement économique est indispensable à notre survie et un équilibre harmonieux peut, sans nul doute, être trouvé entre les différentes fonctions qui sont amenées à cohabiter et se recentrer sur les zones urbanisées, afin d'éviter de trop utiliser notre espace agricole et forestier, véritable patrimoine de nos régions.

La SPI+ intervient donc également en milieu urbain :

- dans le traitement et la réaffectation de friches industrielles en collaboration avec la SORASI,
- depuis plusieurs années, par une volonté de ramener des activités économiques en milieu urbain;
- pour l'implantation, vers 1993, du premier Espace Entreprise (Waremmé) et depuis lors de ceux de Verviers, Liège (Vertbois), Huy et prochainement Malmedy et Liège (Quartier Nord);
- par la mise en œuvre de "mini zone", comme à Comblain-au-Pont ou à Liège, le site PIEPER qui a fait l'objet d'une charte urbanistique qui, pour la première fois, impose aux entreprises de construire en mitoyen.

Ces démarches ont d'ailleurs fait l'objet en 2004 d'un colloque en collaboration avec Inter-Environnement Wallonie : "Travailler en Ville".

Enfin, le dernier-né : la restauration du Château Nagelmackers à Angleur, en collaboration avec "Le Logis Social" de Grivegnée, où les deux partenaires vont, dans le même bâtiment, implanter des logements sociaux et un Espace Entreprise tout en remettant en valeur un immeuble appartenant au patrimoine classé liégeois.

Au-delà de l'animation des quartiers concernés, ces projets visent à lutter contre les problèmes de mobilité, mais aussi, à permettre à des personnes non motorisées d'accéder plus facilement à un emploi. Ils doivent évidemment être étudiés avec un soin particulier afin de permettre l'intégration harmonieuse de fonctions différentes.

Je dois d'abord remercier vivement M. COLLETTE pour son appréciation du travail de la SPI+ qui m'a fait grand plaisir en tant que Président évidemment mais qui fera surtout plaisir à l'ensemble de nos collaborateurs.

C'est un fait que la SPI+ montre un souci du client plus vif que celui de beaucoup d'organismes publics comme privés. Nous en sommes très heureux, mais cette médaille a son revers sous la forme d'un équilibre comptable un peu délicat à préserver dans certains services tel que celui précisément cité par vous pour son succès : l'aide aux communes dans le cadre du département Développement rural et urbain. Nous serons attentifs à apporter une solution adéquate, que nous pourrons dégager à l'aide des nouveaux outils que nous avons développés ces derniers mois : les clôtures comptables périodiques, le budget établi sur des bases comptables et la comptabilité analytique. C'est relativement nouveau mais c'est maintenant en place.

Je puis cependant déjà vous dire ce que nous ne ferons pas : prendre l'argent dans la poche du voisin. La SPI+ et le Service Technique Provincial poursuivent des missions différentes et d'ailleurs régulièrement complémentaires. Chaque fois que c'est possible, la SPI+ fait appel aux Services Techniques Provinciaux et elle est tout à fait satisfaite de l'appui que ceux-ci lui apportent. Chacun a son rôle et chacun a besoin de son budget.

En ce qui concerne les liquidités, la SPI+ éprouve effectivement de temps à autre une difficulté. Le restockage des terrains va impliquer dans les années qui viennent d'importants investissements auxquels elle ne pourra faire face sans financements extérieurs. Heureusement, elle présente un bilan très correct de nature à intéresser les financiers.

Quant à ceux, parmi la quinzaine d'agents provinciaux mis à disposition de la SPI+, qui prendront leur retraite dans les années qui viennent, on peut supposer que la Province les remplacera comme elle a remplacé la préposée à l'entretien dont vous parliez, qui a quitté la SPI+ voici quelques mois, par un collaborateur actif dans un autre service. Si, contre toute attente, ce n'était pas le cas, la SPI+ aurait toujours le choix de diminuer ses activités, mais il est trop tôt pour en parler : en matière de stimulation économique, le Plan Marshall va réorganiser le paysage et donner accès à des formes renouvelées de financement qu'il conviendra d'abord d'évaluer.

M^{me} LAMBRIX m'interroge sur le plan Marshall et l'équipement des zones.

Il y a beaucoup de conditions à rencontrer pour développer une entreprise. Quand le développement impose un déménagement, il faut trouver un nouveau bâtiment ou le plus souvent le construire. Pour cela il faut un terrain équipé. Je regrette d'ailleurs que ce point soit à peu près systématiquement oublié dans les discours qui énumèrent les atouts de la Province de Liège. Comme si la disponibilité de terrains équipés allait de soi ? Demandez donc à nos amis flamands ou à ceux du Limbourg néerlandais si c'est si évident !

Dans la province de Liège, la SPI+ a alerté les autorités dès la fin des années 90 sur la raréfaction croissante des terrains, due à une demande qui ne cessait d'augmenter depuis 20 ans. La SPI+ s'y était pris à temps, sachant qu'en immobilier, inverser une tendance prend toujours beaucoup de temps.

Elle a été entendue. Le Gouvernement wallon, sous la précédente législature, a lancé son Plan Prioritaire qui n'a pas donné satisfaction totale à la SPI+ mais lui a tout de même permis l'accès à environ 300 hectares supplémentaires. Dans la foulée, le Gouvernement a approuvé, enfin, une modification du plan de secteur sur les villes et communes d'Eupen/Baelen/Lontzen/Welkenraedt, qui avait été demandée initialement 14 ans plus tôt. La SPI+ avait aussi déployé elle-même des efforts particuliers pour trouver des terrains alternatifs là où ils étaient nécessaires, démarche d'ailleurs souvent difficile dans la mesure où il faut résoudre des problèmes mais aussi lutter contre l'air du temps.

La SPI+ a encore conclu des partenariats pour valoriser à des fins économiques des terrains appartenant à d'autres organismes parce qu'ils sont grevés de servitudes : la SOWAER, pour les terrains situés autour de Liège Airport, 200 hectares, ou la SPAQUE pour des sites qu'elle doit décontaminer.

Aujourd'hui, même si elle a encore quelques soucis sur le court terme, la SPI+ est quelque peu rassurée sur les disponibilités à moyen et long terme.

Les projets avancent !

La SPI+ a obtenu au mois de décembre 2004 le CCUE de la zone de Kaiserbaracke à Amblève, et en a d'ores et déjà adjugé les travaux. La réalisation de ces derniers débutera cette année encore. Le CCUE relatif à Liège Science Park vient aussi d'être approuvé.

En ce qui concerne les autres zones, les CCUE sont en cours et certains (Hannut et Geer) en sont au rapport final. Les derniers qui font l'objet d'une désignation d'auteurs de projet, à savoir les Hauts Sarts et Theux, ont du retard suite aux recours introduits.

Il faut noter que les procédures liées au CCUE sont particulièrement lourdes et sont un préalable indispensable à toutes les autres démarches dont l'arrêté d'expropriation et donc les acquisitions.

Reste à équiper ces terrains. Le restockage massif impose évidemment à la Région wallonne un effort budgétaire particulier. C'est ici qu'intervient le Plan Marshall en prévoyant, sur les années 2005 à 2009, un financement alternatif supplémentaire de l'ordre de 175 millions d'€ correspondant à un coût total des travaux sur l'ensemble de la Wallonie à 220 millions. Comme l'a confirmé le Ministre compétent, André Antoine, à la société qui regroupe l'ensemble des intercommunales de développement wallonnes, ces montants seront affectés là où ils sont nécessaires. La SPI+ y trouvera donc les subsides qui lui sont indispensables, étant entendu que l'effort financier devra être poursuivi au-delà de 2009.

En parallèle la SPI+ continue l'équipement des parcs existants dont Liège Logistics, Les Plenesses et Flémalle III, et des nouvelles zones obtenues via les SAED ou par l'acquisition de terrains encore disponibles à Anthisnes, à Aubel par exemple. Ainsi sur le programme 2005, c'est environ 710.000 € qui seront mis en œuvre.

La SPI+ reste particulièrement attentive à l'évolution des dossiers et des procédures de manière à permettre leur mise en œuvre dans des délais les plus courts.

L'intervention fouillée et documentée de M. GEORGE n'appelle pas, de ma part, de remarques particulières.

J'y trouve cependant quatre questions auxquelles je m'empresse de répondre.

Les crèches. Suite à une demande des entreprises, la SPI+ tente, depuis 2 ans, de doter certains parcs d'activités économiques de « crèches d'entreprises ».

La construction de tels projets a été rendue possible par le décret du 11 mars 2004 relatif aux infrastructures des activités économiques pour la Région wallonne.

Dans le cadre du plan SEMA pour la Communauté française, ces structures d'accueil peuvent en outre bénéficier de subsides de fonctionnement pour autant que les entreprises partenaires de ces projets versent annuellement une cotisation par enfant et par lit réservé.

L'interconnexion entre les deux législations (SEMA et DGEE) rend le montage de ce type de dossier difficile et la Région wallonne a demandé d'attendre la modification annoncée par la Ministre FONCK dans le cadre du plan SEMA avant d'autoriser la construction des lieux d'accueil.

La SPI+ reste attentive à l'évolution de la situation et mettra tout en œuvre pour mener à bien les projets de Welkenraedt (pour les parcs d'Eupen, Lontzen, Baelen et Welkenraedt), de Waremme, de Chaineux et des Hauts-Sarts. C'est ce qui est actuellement envisagé.

La SPI+ assure enfin pour le C.H.H. de Huy une maîtrise d'ouvrage déléguée pour la construction d'une crèche d'entreprises.

La SORASI. Comme elle le fait depuis plus de 15 ans, la SPI+ collabore avec la SORASI dans le cadre de l'assainissement des sites désaffectés.

Depuis lors la SORASI s'est attaquée avec succès à une trentaine de S.A.E.D (site d'activités économiques désaffectés) et à 14 S.I.R. (site d'intérêt régional) pour une superficie totale de quelques 180 hectares.

Le rythme des activités n'a cessé de s'accroître, ainsi ces dernières années 100 hectares de S.A.E.D ont été assainis et depuis deux ans, 40 hectares de S.I.R. l'ont également été.

Il faut cependant constater qu'il reste du pain sur la planche pour venir à bout de la totalité de ces sites que compte notre Province puisque d'après le Directeur de la SORASI, il existe encore en province de Liège, 1.800 hectares de sites industriels qui doivent être assainis et recevoir une nouvelle destination.

La SPI+ collabore étroitement avec la C.I.L.E. mais également avec les autres intercommunales telles l'A.L.E. et l'A.L.G., dans le cadre de l'équipement des parcs d'activités économiques.

De même, la SPI+ et la S.L.F. collaborent dans des dossiers et des projets communaux dans le cadre de montages financiers qui permettent aux pouvoirs locaux de construire des infrastructures dont elles ont besoin, ainsi le cas de l'Administration Communale de Pepinster qui, confrontée comme nombre de communes à de nombreux problèmes budgétaires voulait, se doter d'un centre culturel.

Une régie communale autonome a été créée afin de pouvoir rechercher activement et efficacement des modes de financement et surtout de pouvoir récupérer la T.V.A.

Cette régie a planché avec la SPI+ sur un dossier audacieux car très novateur en matière de financement culturel : proposer à la Communauté française un mode de financement alternatif qui permette à la commune de rencontrer ses besoins sans trop grever les budgets communautaires.

L'intercommunale S.L.F. avance à la SPI+ le million d'Euros nécessaire à la phase I du projet, la SPI+ étant désignée maître d'ouvrage délégué par la commune et la régie. Dans ce schéma, accepté par toutes les parties, la commune s'acquitte auprès de la SPI+ d'une simple location sur 5 ans, le montant total perçu in fine par la SPI+ couvrant l'intégralité du « prêt » accordé par la S.L.F., intérêts et autres frais inclus. Une opération blanche, donc, pour la SPI+, mais un fameux coup de pouce pour la commune qui espère dans ce délai de 5 ans obtenir une subvention de 60% sur cette première phase.

M. COLLETTE et M. MASSIN m'interrogent également sur la stimulation économique.

Votre question constitue d'abord un hommage à l'action de mon prédécesseur. Voici 20 ans cette année que Joseph Moxhet a pris les rênes de la SPI et de l'IPCM qui allaient devenir ensemble la SPI+, et je puis vous assurer qu'à l'époque, personne n'aurait pensé ni à l'une ni à l'autre pour assurer cette coordination. Aujourd'hui, la SPI+ est citée dans toutes les conversations à ce sujet, au sujet de stimulation économique, alors qu'elle n'a exprimé aucune revendication. Simplement parce qu'elle est devenue, comme beaucoup disent, « incontournable ». Merci donc à Joseph Moxhet de l'avoir conduite là où elle est.

Qu'en est-il maintenant ? Un des objectifs du Plan dit « Marshall », que la SPI+ soutient résolument, consiste à conférer plus d'efficacité à l'action des nombreux, je dirais même des trop nombreux, opérateurs actifs en matière d'animation économique. Un pararégional en voie de création chapeautera 6 structures locales de coordination, dont une pour la province de Liège dans son ensemble.

Il s'agit donc, et c'est important, de rendre sur le plan technique un meilleur service aux entreprises qui ont des problèmes à résoudre dans leur volonté de se développer ou parfois simplement de se maintenir en vie, ainsi qu'aux porteurs de projet qui voudraient créer une entreprise ou installer ici une filiale d'une entreprise étrangère.

Dans la Province de Liège, les opérateurs d'animation économique se parlent et travaillent en bonne entente. Ils constituent souvent des partenariats ; pour ne prendre qu'un seul exemple abondamment médiatisé la semaine dernière, le concours de projet d'entreprise CRESCENDO était organisé conjointement par sept organismes, parmi lesquels la SPI+. Que manque-t-il alors ? Pas grand chose. Une raison d'aller plus loin, de bousculer des habitudes, de regrouper ou de spécialiser des services, de mettre sur pied une cellule d'orientation et d'accompagnement qui dirigera les entreprises vers le bon interlocuteur et restera leur contact permanent, éventuellement dans un lieu de rendez-vous commun.

Cette raison, le Gouvernement wallon entend la donner en légitimant l'action d'un organisme qui aura pour mission de structurer la démarche, et aussi en promettant de prolonger un certain financement pour ces projets même quand le FEDER aura disparu.

Il ne s'agit donc pas ici de revendiquer un pouvoir, mais bien de se mettre au service. Nous nous situons dans la sphère technique et non dans la sphère politique. Doit être désigné comme l'animateur de la démarche l'organisme qui montre le plus de chances de succès, c'est-à-dire celui qui fera l'objet d'un consensus de la part de tous les acteurs intéressés.

On le sait, le GRE – Groupement de Redéploiement Economique – s'est déclaré candidat. Initialement dédié à l'accompagnement des pénalités infligées à Arcelor dans le cadre de la fermeture du chaud, il a progressivement élargi sa sphère de préoccupations et les dimensions de son action.

Aujourd'hui, il souhaite s'élargir à la dimension provinciale et devenir ce lieu de rencontre et de consensus, ce lieu où s'élaborent les stratégies partagées pour les 15 ou 20 ans à venir qu'appelait de ses vœux une certaine hirondelle. Puisse-t-il y réussir. Ce serait un grand pas pour Liège.

De là découleraient les priorités à appliquer de manière coordonnée dans les diverses matières que sont la formation, le soutien à l'investissement, ou encore la stimulation de l'activité économique ; nous y sommes.

La SPI+, de son côté, peut s'enorgueillir de sa dimension provinciale, de sa proximité aux 83 des 84 communes de la province, de son pluralisme, de son expérience, de l'importance de ses services.

Dans un processus que nous voulons positif et constructif, la question qui se pose est de savoir comment articuler efficacement ces deux entités afin de faire profiter le Pays de Liège des apports de l'un et de l'autre.

Les nombreux contacts, les nombreuses rencontres informelles, à l'occasion du Salon Initiatives ou de colloque du GRE ou plus formelles, à l'initiative du GRE, justifient, si vous le voulez bien, mes trop nombreuses absences au cours de cette session, pour lesquelles je vous prie de bien vouloir m'excuser. Retenons qu'aujourd'hui, des pistes existent, qu'il convient d'explorer et de conforter et pour lesquelles vous comprendrez que je préserve, à ce stade, l'indispensable discrétion.

Je continue avec les intercommunales à participation minoritaire.

M. GEORGE donne un panorama des intercommunales et des défis auxquels elles sont confrontées auquel je puis largement adhérer.

Dans leur dimension économique, sociale et politique, les intercommunales subissent de plein fouet, comme tout autre organisme privé ou public, les effets des transformations que connaissent nos sociétés depuis une vingtaine d'années. Libéralisation, privatisation, recherche du profit, individualisme, imprègnent pour le meilleur et pour le pire, tant les organes normatifs, régionaux, nationaux, et plus encore transnationaux, que les mentalités individuelles. Aux nobles idéaux de transparence, de bonne gouvernance, d'efficacité, de recherche du meilleur rapport qualité/prix, et qui sont dès à présent à l'œuvre dans le respect des personnes et des objets sociaux de ces organismes, se juxtaposent, sous le couvert d'une rhétorique relevant de la pure idéologie, un appétit féroce de recherche du profit à tout prix de la part de sociétés le plus souvent multinationales.

Les intercommunales liées à la production, au transport et à la distribution d'énergie sont les plus directement et les plus durement touchées.

Malgré les efforts louables des responsables techniques et politiques pour préserver les intérêts individuels et collectifs, on sent bien que le mouvement initié conduit inexorablement à la main mise sur le secteur – à tout le moins, sur les parties les plus rentables du secteur – par des sociétés multinationales mues par la seule recherche du profit maximal.

Selon les convictions des uns et des autres, on pourra affirmer qu'il s'agit de la condition nécessaire pour conduire à l'efficacité maximale, au moindre coût, et dès lors, à la plus grande efficacité sociale.

Personnellement, je n'en crois rien. Je ne crois pas, qu'à terme, l'intérêt individuel et l'intérêt collectif seront rencontrés. Le système génère des surcoûts importants, une fois passée la phase de conquête des marchés, de nouveaux monopoles s'installeront, la recherche du profit rapide fera négliger les investissements de production dont la rentabilité ne s'établit que sur le long terme et favorisera les attitudes spéculatives conduisant aux dérives que l'on a connu avec l'entreprise "courtière" Enron.

Fort heureusement dans notre Région et dans notre Province, les sociétés liées à la production ou à l'épuration de l'eau, ou à la gestion des déchets – parmi lesquelles je mentionnerais outre votre énumération, la Société Wallonne des Eaux et le M.E.T. pour les barrages – ont échappé provisoirement à la curée. Par volonté politique, qui a pu préserver de la gourmandise de grandes sociétés comme Suez ou La Lyonnaise des Eaux, dont les lacunes et la logique du profit produisent les fruits amers que l'on peut observer chez nos voisins français, il ne faut pas aller loin, mais au-delà, tant en Afrique qu'en Amérique latine.

Vous aurez compris que je vous rejoins entièrement dans votre préoccupation, Monsieur GEORGE – je cite - "de suivre l'évolution de ces structures en leur donnant les capacités suffisantes tant sur le plan financier qu'humain" – et cela, compte tenu – je vous cite à nouveau "de leur action importante à jouer dans le redéploiement et la modernisation de notre Province et notre Région".

Je partagerai également votre analyse de la situation de Francorchamps. C'est à pleurer, mais, comme vous le soulignez, la Province de Liège n'est plus dans le poste de pilotage. Non seulement parce qu'elle ne dispose plus que de 4 mandats d'administrateur sur 15 dans l'Intercommunale de Spa-Francorchamps, mais surtout parce que le rôle de l'Intercommunale a été réduit à une portion si congrue que son Président expliquait, lors de l'Assemblée Générale de décembre, qu'il n'était que, je cite à nouveau "le cantonnier du circuit".

Mon analyse personnelle – et j'insiste sur le mot personnel - est que nous observons ici les conséquences de la mise en œuvre de nombreux phantasmes dans un contexte économique donné.

Parmi les phantasmes, on peut relever les suivants :

- ce sera mieux fait à Namur qu'à Liège (phantasme qui, je le souligne, risque aussi de polluer le Plan Marshal);

- il faut spécialiser les métiers (comme dans le domaine de l'énergie) : à l'intercommunale la maintenance du circuit – sans moyens propres – à une SA la commercialisation;
- ce sera mieux fait par le privé – et vive la société GPDD;
- chaque activité doit être rentable – le Grand Prix d'un côté, les autres occupations d'un autre;
- tout est sous-traité de manière telle que les profits sont privatisés, sans pouvoir venir en compensation des pertes, qui seront, elles, socialisées.

Mais, plus fondamentalement, c'est le contexte économique qui conditionne l'organisation du Grand Prix. L'accord passé avec Bernie Ecclestone est léonin en ceci que non seulement il fait couvrir, par l'organisateur, le prix du plateau, en prévoyant une substantielle augmentation de 10 % par an, mais qu'en outre, il se réserve les recettes provenant de la publicité et du merchandising, dans des accords couvrant toute la saison.

Et, s'il peut se permettre d'imposer de telles conditions, c'est parce qu'il y a, dans les pays du Golfe, ou dans les pays émergents, notamment en Asie où les conditions économiques et sociales se posent en de tout autres termes, de nombreux candidats à l'organisation d'un G.P. aux conditions imposées.

Parfaitement informé, notre collègue Joseph Moxhet avait prophétisé, de longue date, la déconfiture financière qui menace aujourd'hui le Grand Prix de Formule 1. On peut comprendre la tristesse, la colère, voire la rage de quelqu'un qui a consacré son énergie, des années durant, avec succès malgré les conditions souvent difficiles, confronté parfois à l'incompréhension ou aux critiques véhémentes, qui voit déshabiller l'enfant qu'il avait patiemment fait grandir. On peut comprendre, Madame FRENAY, qu'il s'exprime dès lors en propos peu nuancés, mais expressifs et parfaitement compréhensibles, comme vous l'avez relevé.

La situation d'Aqualis est bien différente. Pour rappel, cette intercommunale a initialement été mise en place pour assurer la construction des Thermes de Spa.

La construction, pas la gestion, qui a été concédée à un opérateur privé. On se souviendra que les travaux avaient pris plusieurs mois de retard, retardant d'autant la mise en exploitation, et que la mise en route des funiculaires a présenté, elle aussi, de nombreuses difficultés, retardant de plusieurs mois la réception provisoire.

Conformément aux clauses des différents marchés, l'Intercommunale a appliqué les pénalités prévues, retenant les sommes du décompte final.

Les entreprises concernées contestent, s'incriminant l'une l'autre, ou incriminant le concepteur du projet, et chacune appelle l'Intercommunale à la cause. La procédure judiciaire, basée sur des rapports d'experts, s'annonce longue – au moins, au mieux 6 ou 7 ans –, mais il faut savoir qu'Aqualis a provisionné les sommes correspondant aux pénalités appliquées.

Pour le reste, la gestion paraît saine et rigoureuse, et le résultat financier est nécessairement déficitaire au début, puisque la principale recette en redevances est liée à la montée en puissance de la fréquentation des Thermes. A cet égard, soulignons qu'avec 110.000 entrées, la fréquentation atteint, après deux ans seulement, le chiffre espéré pour la 4^{ème} année. L'exercice 2006 devrait dès lors, sauf incident, dégager pour la première fois un bénéfice.

Vous évoquez, Madame Frenay, un manque de temps pour un examen approfondi des dossiers. Permettez-moi de vous rappeler que chaque formation démocratique – donc profitons-en chaque formation de l'actuel Conseil provincial – dispose de représentants dans les diverses intercommunales, et qu'il est loisible à chacun de se faire éclairer sur la situation arrêtée dans les Assemblées Générales de juin sur les questions qui le préoccupe.

A M. Cremer et à M^{me} Frenay, je confirme qu'il entre bien dans les intentions de la Députation permanente de présenter un rapport des S.A. à participation provinciale dans les formes habituelles.

Veillez considérer que ces S.A. ont été récemment constituées, fonctionnent selon des règles sensiblement différentes des intercommunales par exemple, et que suite à vos remarques, les documents présentés à l'Assemblée Générale de juin 2005 ont été fournis aux membres de la Commission.

Le Tourisme. Je ne te battra pas André.

M. GILLES, Député permanent.- Laisse-toi aller.

M. MESTREZ, Député permanent.- Une fois encore, je tiens tout d'abord à remercier les différents intervenants à cette tribune pour l'intérêt témoigné à l'égard de l'action de la Province de Liège en matière de Tourisme.

Les services concernés, en l'occurrence la Fédération du Tourisme, le Domaine provincial de Wégimont, votre serviteur lui-même et mon collègue Olivier HAMAL sont évidemment sensibles à l'attention ainsi portée à leurs activités, dont l'accomplissement nécessite une adaptation quasi permanente en ce sens qu'elles portent sur un secteur en perpétuelle mutation.

La première intervention, à savoir celle de M. DEMOLIN, est pour le moins stimulante par son caractère original et novateur, pour l'animation de nos nombreux villages dans lesquels la vie sociale est effectivement réduite à peu de chose, ou a même totalement disparu.

Ainsi cette idée, inspirée du Sud de la France, de soutien au développement de "Bistrots de pays" n'est certes pas sans intérêt, surtout dans le terme « Bistrots ».

Elle mériterait d'être creusée et concertée, notamment avec la Fédération du Tourisme de la Province de Liège et les Maisons du Tourisme, qui elles aussi, selon la volonté de la Région wallonne au moment de leur création, structurent la superficie de la Région wallonne en Pays d'accueil.

Il est toutefois à noter que les Maisons du Tourisme n'ont pas la vocation multifonctionnelle des "Bistrots de Pays" existant en Midi-Pyrénées. Par ailleurs, la mission d'accueil et d'information touristique dévolue à nos Maisons du Tourisme n'est pas limitée à un village, mais porte sur plusieurs communes. Celles-ci seraient néanmoins des interlocutrices privilégiées, de par leur connaissance précise du terrain.

Mais il est clair qu'un tel projet de "Bistrots de Pays" devrait être concerté avec bien d'autres acteurs. En fait, c'est tout le tissu associatif qui est concerné, voire la population elle-même.

Car, si la vie associative rurale est profondément modifiée, le profil de la population l'est peut-être tout autant. Combien de villageois sont encore natifs du coin et quelle est la proportion de nouveaux villageois qui aspirent à une vie sociale "comme dans le temps" ? Voilà en toute hypothèse une question qui devrait nécessairement trouver réponse avant d'aller de l'avant. Enfin, une différence fondamentale est à relever entre la distance séparant les villages du Midi de la France et la proximité de nos villages. Et sans avoir pu les recenser, je n'ose imaginer, en Province de Liège, le nombre de villages de moins de 2.000 habitants. Les "Bistrots de Pays", voilà donc, je le répète, une idée bien originale mais ... à méditer et à creuser.

M. MERCENIER intervient quant à la sécurité et au manque de parkings pour vélos dans le Domaine de Wégimont.

En raison des conditions météorologiques particulièrement favorables durant la deuxième quinzaine du mois d'août et du début du mois de septembre coïncidant avec la mise à disposition du nouveau complexe de piscines ouvert du 13 août jusqu'au 15 septembre, le Domaine a enregistré 25.883 entrées au parc dont 21.015 visiteurs ont pu découvrir et profiter du nouveau complexe de piscines. Une telle affluence de visiteurs, plus de 3.000 par jour, engendre certes, quelquefois, des problèmes de vandalisme ou de petite délinquance que vous en avez constatés lors de votre visite au Domaine.

Comme vous en avez été informé au niveau du Comité de gestion, la Députation permanente a pris, à cet égard, une série de mesures préventives, dont celle notamment de faire appel durant les journées d'affluence à une société de gardiennage qui, au vu de la situation rencontrée, semble porter ses fruits : la « vélo cité », d'un agent de la société de gardiennage pour récupérer illico presto le vélo volé, comme Monsieur MERCENIER l'a opportunément souligné en séance du 24 octobre, cette vélocité est de nature à rassurer la clientèle sur l'efficacité de la surveillance et la sécurité dans le Domaine.

Avant de répondre plus précisément à votre demande d'installation d'un véritable parking mieux protégé pour les vélos, tout d'abord permettez-moi de vous rassurer; le rack pour 6 vélos n'a pas été écrasé par les bulldozers lors des travaux, il n'a d'ailleurs jamais été enlevé ; il reste parfaitement opérationnel, pour autant, bien entendu, qu'il soit correctement utilisé.

Cela étant dit, je précise en outre que, vérification faite, depuis deux ou trois ans que cette infrastructure est installée, nous n'avons jamais constaté une utilisation maximale du rack.

Néanmoins, je sensibiliserai mon collègue Georges PIRE, rapporteur des travaux, à envisager l'installation d'une autre aire de parcage pour vélos, qui pourrait utilement s'intégrer dans le projet de remise en état du parking bas du Domaine, projet actuellement à l'étude des Services Techniques provinciaux, notamment dans la perspective par ailleurs d'une liaison forte qui pourrait s'établir avec le Ravel de la ligne 38.

Concernant la sécurisation de la route nationale, selon les informations chaudes recueillies auprès de la Région wallonne, le dossier complet, confirmant les engagements des différents intervenants que sont le MET, maître d'ouvrage, la SRWT et la Province de Liège (celle-ci prenant en charge une partie des travaux d'égouttage et de sécurisation de l'entrée bas du Domaine pour un montant de 66.000,00 €) va être soumis à la Direction générale du MET à Namur qui, dans les 15 jours, devrait délivrer les autorisations d'engagements au MET-Liège, on y veillera, permettant de la sorte, à ce dernier, de notifier à l'entreprise retenue, la Société « BAGUETTE » de Thimister-Clermont l'ordre de débiter les travaux à exécuter.

Compte tenu du délai de réalisation des travaux fixés à 50 jours ouvrables, par le cahier des charges, et du fait que l'ordre de service imposera à l'entreprise de débiter le chantier le 1er mars 2006, il permettra de la sorte à l'entreprise, et sauf intempéries, de pouvoir assurer la complète réalisation des aménagements pour le début de la prochaine saison touristique.

Comme de coutume, l'intervention de M. LHOEST est très élogieuse envers les actions nombreuses et variées développées par la Fédération du Tourisme, sur base de différentes thématiques. Tous les exemples cités par M. LHOEST, le tourisme fluvial, le tourisme d'affaires, les Châteaux de la Meuse, etc. témoignent à suffisance d'une réelle attention portée au secteur touristique et je ne peux bien sûr que m'en réjouir.

Quant au petit bémol évoqué par M. LHOEST et portant sur le bilan de l'activité touristique, je ne peux hélas que répéter que les statistiques touristiques sont toujours trop lacunaires pour permettre d'établir de réels bilans, chiffrés et complets. Comme je le disais déjà en octobre 2004 à cette même tribune, et déjà suite à une intervention de M. LHOEST, ni la Province de Liège, ni sa Fédération du Tourisme ne sont impliquées dans la gestion de la plupart des sites et attractions situés dans notre Province. Nous n'avons

dès lors aucune maîtrise sur les chiffres de fréquentation et nous dépendons du bon ou mauvais vouloir des prestataires touristiques.

Mais les choses évoluent, grâce notamment aux travaux de l'Observatoire du Tourisme wallon, maîtrisés par le Commissariat Général au Tourisme mais auxquels la Fédération du Tourisme de la Province de Liège participe très activement. Les résultats de ces travaux, associés à ceux de l'action propre à la Fédération du Tourisme, en partenariat avec l'Office du Tourisme des Cantons de l'Est et la Haute Ecole Charlemagne, devraient à relativement court terme – 2 à 3 ans peut-être – permettre de disposer des données nécessaires à une analyse globale, objective, et assortie de conclusions. Dans l'état actuel des choses, les chiffres bruts et parcellaires ne permettent pas une telle approche.

M. LHOEST, comme M. DEMOLIN, est également novateur avec sa suggestion de train à crémaillère ou téléphérique au centre de la ville de Liège. N'étant pas non plus ingénieur, je ne suis nullement à même de juger de la faisabilité technique d'un tel projet. La seule chose que je puisse dire à ce sujet est que, selon les informations en ma possession, le funiculaire de Spa, par exemple, serait régulièrement en panne. Mais au-delà de cet aspect technique, une étude d'opportunité me paraît fondamentale.

En effet, au niveau de la mobilité, les usagers seraient-ils enclins, de manière régulière, à abandonner leur voiture ou les transports en commun pour privilégier un tel mode de transport ? Et dans l'affirmative, cela risquerait de porter ombrage aux transports en commun, que d'autres s'évertuent à promouvoir. Et un téléphérique. En tant qu'attrait touristique, ne s'agit-il pas d'un concept déjà vieilli et dépassé ? L'exemple du téléphérique de Huy est à tout le moins interpellant. Bref, l'investissement, probablement fort important, d'un tel projet pourrait-il être rentabilisé ? Voilà encore une grande question à creuser.

J'en viens à présent à l'intervention de M. DEFAYS. Je confirme effectivement que la Députation permanente a récemment examiné le projet de l'Ulg de rassembler, au sein d'un vaste espace muséal, l'Aquarium, la Maison de la Science et la Maison de la Métallurgie.

Mes collègues et moi-même s'accordent à reconnaître un intérêt évident à ce projet, non seulement sur le plan strictement touristique mais aussi dans le contexte général du redéploiement économique du Pays de Liège. Cependant, force est de constater l'ampleur des investissements consentis récemment par la Province de Liège. Je ne citerai comme exemples que le château de Jehay, le nouveau complexe de piscines du Domaine provincial de Wégimont, la rénovation complète de l'Eglise Saint-Antoine et la restructuration fondamentale du Musée de la Vie wallonne qui épuisent un peu nos finances.

Par ailleurs, le collège provincial ne peut non plus faire fi de la fin toute proche de la législature. Il est toujours délicat d'engager la Province à la veille, ou l'avant-veille d'une nouvelle législature. Dans pareil contexte, la Députation permanente a estimé sage et opportun de laisser ce dossier en attente mais ouvert. J'ajouterai que selon les propos qui m'ont personnellement été tenus par le Professeur HALLEUX, initiateur du projet, la sollicitation de l'Ulg ne porterait pas sur une intervention financière mais plutôt sur un appui moral, de nature à crédibiliser le projet auprès des différentes instances concernées, une aide logistique, par une mise à disposition du savoir-faire et une aide promotionnelle, par le biais de la Fédération du Tourisme.

At last but not least, M^{me} ROY regrette que l'action "chéquier-avantages", initiée en 2004, ne soit pas poursuivie. A cet égard, il convient de souligner que cette action ne constituait qu'un élément intégré à une vaste campagne promotionnelle.

Pour resituer les choses, il n'est sans doute pas inutile de rappeler :

- qu'il s'agissait d'une campagne de promotion des produits touristiques des zones éligibles aux fonds européens;
- que cette campagne avait été initiée par la Région wallonne, sous la législature précédente, dans le cadre des fonds de promotion touristique déagés par le Feder et la Région wallonne;

- que cette campagne était planifiée sur 3 ans (2004 à 2006) et qu'elle était dotée d'un budget total de 2.100.000 € (700.000 €/an);
- qu'elle était déclinée sous différents supports promotionnels : Un slogan - Liège réveille vos sens - , un guide touristique, des spots TV, des insertions dans la presse, de l'affichage, un call-center spécifique et en point d'orgue, un chéquier-avantages dans une vingtaine de sites touristiques de la Province de Liège.

Dans le contexte actuel, alors que la Région wallonne a réorienté l'affectation des fonds de promotion touristique et a mis fin à cette campagne promotionnelle triennale, les données sont fondamentalement différentes.

Ainsi, votre proposition quant à la réédition d'un chéquier-avantages, sur fonds propres de la Fédération du Tourisme n'est pas dans l'absolu un projet insurmontable. Toutefois, quel serait encore l'impact d'une telle action totalement isolée d'une campagne promotionnelle globale, telle que je viens de l'évoquer et que la Fédération du Tourisme ne peut financer évidemment?

Si cette seule formule isolée d'une entrée gratuite pour une payante était de nature à augmenter suffisamment la clientèle que pour rester financièrement rentable, je pense que bon nombre de prestataires touristiques y auraient déjà eu recours.

Toutefois, dans le cadre d'un autre projet Feder similaire, déposé officiellement ce jour par la Fédération du Tourisme, je peux assurer M^{me} ROY qu'une formule équivalente sera réutilisée, pour autant bien sûr que le projet soit accepté.

Dans cette hypothèse, je ne doute pas que ce projet sera évoqué devant votre Assemblée en octobre 2006.

Je vous remercie pour votre attention .

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député permanent.

Le Conseil a dès lors pris connaissance des trois rapports d'activités.

Document 05-06/20 : Arrêt du compte général des fonds gérés par la Députation permanente pour l'année 2004 (compte budgétaire)

Document 05-06/19 : Perception en 2006 de diverses taxes provinciales et règlements y afférents

Document 05-06/18 : Budget provincial 2006

Document 05-06/21 : Budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2006 – 1^{ère} série d'emprunts de couverture des dépenses extraordinaires

(Voir rapports).

M. LE PRESIDENT.- Points 26, 27, 28 et 29 de l'ordre du jour : documents 05-06/20, 19, 18 et 21. La discussion a été déclarée close hier, avec le dépôt des amendements.

Ces amendements ont été remis aux membres de la septième commission réunie ce jour avant notre séance. Ils sont, dès aujourd'hui, disponibles sur le portail Intranet du Conseil provincial et ont été déposés sur vos bancs.

Nous entendrons demain les conclusions de la septième commission au sujet de ces amendements.

Ces conclusions seront suivies de la réponse de la Députation permanente puis des votes sur l'arrêt du compte 2004, la perception des taxes provinciales 2006, le projet de budget 2006 et les amendements, les emprunts de couverture.

Nous allons à présent écouter les interventions des chefs de groupe, dans l'ordre suivant : M. DRION, M^{me} CHEVALIER, puis M. GENET et enfin M. GEORGES. Monsieur DRION, vous avez la parole.

M. DRION (à la tribune).- Je vous remercie. Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, dans moins d'un an, nous connaîtrons la nouvelle configuration de notre assemblée. Les citoyens se seront prononcés, certes sur un bilan de législature, mais sans doute plus encore, sur un projet politique provincial en fonction notamment du contexte économique, social et culturel.

L'heure n'est donc pas encore au bilan comme le déclare la Députation permanente ; mais à toute heure et à la lumière de l'histoire, nous devons anticiper, prévoir et gérer.

Aussi, mon intervention de cet après-midi ne sera-t-elle ni une synthèse avant l'heure de la législature, ni une thèse sur un programme électoral de demain.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le rappeler les années précédentes, le débat budgétaire, c'est évidemment plus qu'un débat de chiffres et/ou d'amendements.

Je voudrais donc évoquer successivement :

- notre institution, la Province ;
- le compte provincial ;
- le budget 2006 et sa fiscalité ;
- et ensuite, en quelques mots, conclure.

Notre institution.

Faut-il rappeler que la Province est la première entité décentralisée et que nous fêtons aussi son 175^{ème} anniversaire.

Se voyant confier toutes les matières d'intérêt provincial, la Province a développé, au fil des temps, des institutions dans de nombreux domaines. La Province a accompagné toutes les évolutions institutionnelles du pays ; les provinces sont passées de 9 à 10.

Nul ne peut nier que la Province constitue un outil au service de la population. De par ses spécificités et de la variété de ses compétences, la Province constitue un centre d'échanges et d'impulsions tant vis-à-vis des citoyens que vis-à-vis des différents niveaux de pouvoir qui agissent dans de mêmes institutions.

Ne s'agit-il pas là, comme le dit Joëlle MILQUET, « des preuves de leur vivacité institutionnelle et de leur nécessité fonctionnelle ? ».

(Applaudissements sur les bancs du CDH-CSP).

M. MOTTARD, Député permanent.- Un ange passe !

M. LE PRESIDENT.- Poursuivez Monsieur DRION.

M. DRION.- Monsieur le Président, vous avez l'ordre de cette assemblée, je vous laisse diriger cet ordre.

Aujourd'hui encore, certaines voix s'élèvent contre l'institution provinciale.

Je me tournerai à cet égard un instant vers ECOLO ; vous continuez à plaider pour la suppression des provinces ; c'est votre droit ...

M^{me} RUIZ.- Vous devriez vous mettre d'accord avec votre présidente !

M. DRION.- Monsieur le Président ?

M. LE PRESIDENT.- Est-ce que je peux vous demander de respecter le temps de parole des autres ?

M. DRION.- Je n'ai pas pour habitude quand je plaide un sujet qui me passionne d'être interrompu ; je demande donc au Président de rappeler à l'ordre ceux que j'interpelle, ils auront le droit de réponse après moi.

Je disais donc que c'est votre droit de plaider pour la suppression des provinces mais bien d'autres avant vous s'y sont cassé les dents.

Permettez-moi simplement deux questions parmi tant d'autres qui pourraient vous être posées.

1. Pourquoi proposez-vous une ZADD ? Vous devriez peut-être proposer les moyens de supprimer la Province, à moins que cette nouvelle abréviation ne recouvre la formule « Zone Anti provinciale Durable et Définitive » ?
2. Que proposez-vous demain pour les 6000 agents de notre institution ?

M. CREMER.- Démagogue.

M. DRION.- Si c'est votre droit de penser « suppression des provinces », c'est aujourd'hui et politiquement irresponsable.

Le citoyen doit savoir que vous faites fi d'une histoire et du rôle réel des provinces ; que vous faites fi des attentes de la Région wallonne, de la Communauté française et des Communes.

Sur ce même sujet, permettez-moi de me tourner un instant vers le MR.

Tout récemment, un de vos nouveaux candidats à la Province – il ne s'agit cependant pas d'un bleu en politique vu son nombre d'années de mandat comme échevin – a déclaré vouloir rejoindre notre assemblée pour donner des coups de pied dans la fourmilière ; pour lui, la Province n'est qu'un lieu de location de tentes et de chapiteaux pour l'organisation de fêtes et de kermesses.

Quelle analyse désolante ! Je ne dirai pas : quelle ignorance !

Je vous aiderai et je vous donnerai la coupure de presse : il est échevin à Hannut.

Effet de manches ou écart de paroles ? Je vous laisserai juge n'ayant vu ou entendu aucun démenti de ces propos particulièrement offensants pour notre institution.

Mais revenons-en au sujet. Il fait partie de l'actualité politique. Ces dernières années, la Province a parfois cherché sa vraie place.

Pour nous, elle doit se positionner avant tout, non comme une institution de plus ou une institution pour elle-même, mais comme un partenaire des deux pôles décisionnels en région wallonne que sont la Commune et la Région.

Analysant et commentant le budget, je préciserai cette notion de partenaire mais d'emblée, nous avons la conviction que la Province est la mieux placée pour porter et participer à la dynamique du Plan Marshall et pour déployer au niveau provincial les axes prioritaires de la politique régionale.

En se situant résolument au centre d'un réseau de partenariats, comme acteur et en jouant à plein son rôle d'interface, la Province donnera un nouveau sens à son existence, car c'est bien de sens qu'il s'agit lorsque nous analysons une institution, ses rôles, ses missions, son image et sa notoriété.

Pour conclure cette première partie de mon intervention, je dis à la Province, à ses gestionnaires actuels et futurs, à tous ses collaborateurs que, d'une seule voix, le CDH-CSP plaide pour le positionnement des provinces comme je viens de le définir ; que d'une seule voix, les Conseils provinciaux et donc les Provinces doivent se positionner pour être des partenaires à part entière.

Cela m'amène à quelques réflexions sur le compte provincial et à quelques questions.

Depuis le 1er janvier 2003, notre Province applique les règles de la nouvelle comptabilité. Progressivement, nous devons nous imprégner de cette nouvelle présentation des comptes.

Les deux exposés de nos réviseurs en septième commission les années antérieures et les observations de la Cour des comptes nous y aident.

Je voudrais cependant plaider pour que la Députation permanente soit plus loquace, plus explicite sur le sujet.

Je m'explique : la Cour des comptes dresse une note d'observation précise ; à certains égards, elle est critique. La Députation permanente n'y répond pas spontanément. Dans le cadre de la transparence de gestion, ne serait-il pas normal que la Députation permanente dépose, par exemple, sur les bancs de notre conseil une note en réponse aux observations de la Cour des Comptes ?

Cette note comprendrait :

- la confirmation ou l'information des critiques ou observations de la Cour des Comptes ;
- en cas de confirmation de certaines critiques ou observations, les remèdes et les mesures prises ou à prendre.

Cela étant, permettez-moi, Monsieur le Député permanent rapporteur, de vous poser quelques questions au départ notamment de l'avis de la Cour des Comptes.

Première question. A la page 42 de son avis, la Cour attire l'attention sur l'importance du montant des crédits reportés sans emploi qui semblent révéler un engagement excessif de crédits durant l'exercice, ce qui n'est évidemment pas sans influence sur le calcul des résultats présumés et définitifs.

Des procédures de contrôle des engagements ont été renforcées. Pouvez-vous nous expliciter les procédures ? Pouvez-vous nous éclairer sur les conséquences des reports des engagements ? Quel est le montant estimé des crédits d'engagement qui seront excédentaires ?

Deuxième question. A la page 44 du même avis, la Cour nous indique que beaucoup de créances sont devenues irrécouvrables. Depuis que nous avons épinglé ce fait, il y a quelques années à cette tribune, mois après mois, vous mettez en œuvre la procédure notamment de mise en non-valeur. Quelles mesures avez-vous prises pour éviter qu'à l'avenir de mêmes constatations soient faites ?

Troisième question. A la page 57, la Cour des comptes confirme que vous avez majoré le montant des émissions de billets de trésorerie ; vous les avez portés de 125.000 à 175.000 euros « au vu des prévisions de dégradation accrue du déficit courant ».

Quel est le coût pour notre Province de cette majoration d'émission de billets de trésorerie ? Quelle mesure avez-vous mise en place pour limiter l'accroissement du déficit courant ? Ou, en d'autres termes, cela signifierait-il que vous financez le déficit par des emprunts ?

Quatrième question. Au chapitre des provisions pour risques et charges, vous n'avez porté qu'un montant de 2,8 millions d'euros comme contrepartie du montant porté à l'actif en frais d'établissement. Dans la mesure où votre bilan de départ et le bilan de l'exercice 2003 n'enregistraient aucune provision pour risques et charges, devons-nous conclure que notre Province ne sera confrontée à aucune dépense de ce type ? A cet égard, existe-t-il d'autres charges que nous devons supporter pour le CHPLT au-delà de ce qui a fait l'objet d'une prévision ?

Cinquième et avant-dernière question. A partir de la page 77 de son avis, la Cour des comptes analyse la problématique du recouvrement forcé. Sans m'étendre longuement sur cette analyse, pourriez-vous encore répondre aux questions suivantes :

- Quelles mesures allez-vous prendre pour améliorer le fonctionnement de l'outil informatique mis à disposition du service des taxes ?
- Avez-vous déjà mis en œuvre une procédure adéquate pour disposer d'un outil informatique performant ?
- La Députation permanente et/ou le receveur provincial ont-ils analysé les nouvelles procédures de recouvrement mises en œuvre par des réseaux d'huissiers ? Je veux évoquer la procédure « no pay, no cure ».

Au-delà de ce rapport de la Cour des comptes, l'examen du compte demande encore de la part de la Députation permanente quelques précisions.

Avez-vous élaboré un budget pluriannuel mettant en évidence les engagements récurrents de toute nature (frais de personnel, charges d'emprunt) afin de connaître les marges de manœuvre disponibles pour mener à bien une politique réaliste et efficace ?

Quels sont les investissements lourds que la Province devra faire à moyen et à court terme ?

De quels moyens d'action disposera encore la Province pour qu'elle puisse mener à bien sa politique ?

Au nom du groupe CDH-CSP, je vous remercie déjà pour les réponses certainement précises, fouillées et documentées qui seront apportées à ces différentes questions.

Et ces questions sur le compte provincial 2005 m'amène inévitablement à interpellier sur le budget 2006 et sur la fiscalité.

Autour des trois axes annoncés par la Députation permanente depuis le début de cette législature « L'action, le cœur et l'image », la Députation permanente nous annonce que le budget 2006 lui permettra de terminer la législature, c'est-à-dire de parcourir la dernière ligne droite, « sur les chapeaux de roue » !

Nous savons que notre Député permanent rapporteur au budget a également, dans ses attributions, le sport et c'est, dès lors, dans ce secteur que vous me permettrez d'emprunter quelques formules.

Si vous entamez la dernière ligne droite de la législature, si vous voulez endosser le maillot jaune, vert et/ou à pois, si vous voulez participer au dopage de l'économie liégeoise, c'est un autre budget qu'il convient de construire.

Votre budget est celui du suiveur et non celui de gagnant ; quelles modifications sensibles proposez-vous par rapport aux budgets antérieurs ? Quels axes nouveaux, avec quels moyens nouveaux proposez-vous aux citoyens ? Quelles priorités comptez-vous retenir pour l'année 2006 ?

Vous semblez malheureusement rester dans le peloton sans prendre l'initiative d'une belle échappée à la veille de l'arrivée sur la scène des décisions en matières économique et sociale qui s'imposent dans notre Province.

Comme pour les commentateurs sportifs qui ne sont pas personnellement à l'ouvrage, la critique est sans doute facile ; il est des jours « sans » comme on dit. Nous ne voulons pas que notre Province soit dans un de ces jours « sans » à l'aube de l'année 2006. Nous ne voulons pas non plus d'une Province à effets d'annonces ou d'une Province fait de démagogie.

C'est pourquoi, nous entendons vous proposer une nouvelle approche en limitant, cette année, notre démarche à un amendement budgétaire essentiel, mais combien attendu et significatif ; nous voulons construire, par étapes, un nouveau budget provincial.

Sur l'idée d'une réforme fiscale évoquée il y a juste un an, vous nous invitiez à ne pas aller trop vite. N'est-il pas temps de faire exploser le peloton ?

Pour le CDH-CSP, la Province doit faire la course en tête pour montrer à notre région sa capacité d'adaptation, sa capacité d'investissement dans un plan global, sa capacité d'être partenaire.

Et oui ! Etre partenaire, ce n'est pas suivre et faire uniquement ce que l'autre demande ; cette attitude est juste bonne pour gagner une compétition de danse. Mais aujourd'hui, c'est une autre compétition à laquelle nous sommes appelés : celle d'un développement économique qui passe par la constitution d'une équipe forte, faite de partenaires complémentaires, respectueux les uns des autres, et qui ont la volonté de gagner, de gagner pour nos entreprises, pour l'emploi, pour nos familles et pour les jeunes qui nous suivent.

M. JEHOLET, un de nos anciens collègues, vice-président de la SPI+, et d'autres députés régionaux MR ont critiqué récemment la fiscalité provinciale ; dans une proposition notamment de résolution déposée au Parlement wallon, ils ont préconisé la suppression de toutes les taxes portant atteinte à l'emploi et au développement économique.

A cette occasion, ils déclaraient :

1. les provinces doivent « au moins limiter leurs appétits... » en matière de taxation ;
2. la fiscalité provinciale est lourde, multiple et manque de transparence ». Fin de citation.

Faut-il rappeler que le MR siège dans toutes les députations permanentes wallonnes ; il a probablement participé à l'élaboration et a certainement participé au vote favorable de toutes les taxes qui sont ici critiquées. Il a dans le même temps rejeté les arguments avancés notamment par le CDH pour réduire ou supprimer et/ou ne pas lever des taxes portant atteinte au développement économique.

N'était-ce encore qu'un effet d'annonce ?

Nous souhaitons passer à l'action et marquer ainsi notre réelle volonté de voir aboutir le plan de relance pour notre région.

Dès lors, je vous l'ai indiqué hier, nous proposons donc la suppression de la taxe industrielle compensatoire en deux exercices et non en quatre exercices ; tout de suite, tentons d'endosser, sinon le maillot jaune, à tout le moins le maillot du meilleur sprinter.

Notre assemblée entendra demain le rapport de la réunion de la septième commission de ce midi mais j'espère, anticipant sur les conclusions de ce rapport, j'espère convaincre l'assemblée sans vous dire ce que sera le rapport, parce que les arguments sont plus forts que le vote d'une réunion de commission.

Je demande avec insistance à notre assemblée de suivre cette proposition de modification ; le décret en gestation à la Région wallonne ne nous interdit pas d'endosser en tout cas le maillot du meilleur sprinter et d'aller plus vite que ce que nous propose la Région et ce plus vite ne mettra pas à mal nos finances provinciales.

Je ne vous ferai pas l'injure, cher Amis, de décrire les conséquences positives d'une relance économique plus rapide pour notre région d'abord au niveau des finances publiques. Il en sera évidemment de même sur les terrains essentiels que sont les espaces sociaux, culturels et du logement.

Concrètement et au-delà des importants efforts en matière de formation et d'enseignement, nous souhaitons offrir un meilleur service :

- aux jeunes dans le domaine du sport et de la formation ;
- aux familles en matière de médecine préventive et d'aides aux adolescents en difficulté ;
- aux aînés dans le cadre d'une meilleure réponse à la demande en matière d'aide et de soins à domicile.

Le CDH-CSP est très attentif aux problèmes de logement que rencontrent nos concitoyens. Il souhaite que les efforts déployés dans la réhabilitation des logements au-dessus des commerces en ville soient poursuivis, que l'aide aux AIS et en matière d'habitat permanent soit maintenue.

Nous souhaitons encore encourager les initiatives culturelles en mettant sur pied, à l'image de ce qui se fait dans d'autres pays, notamment en France, une journée mensuelle d'accès gratuit aux musées de la Province.

Pour nous, l'action, le cœur et l'image passent par cette démarche.

C'est donc tout simplement une actualisation de la démarche budgétaire que nous vous proposons.

En effet, avec 6,07% du budget disponible pour les transferts – les subventions traitements étant intégrées dans l'analyse – ce ne serait que quelques petites initiatives qui pourraient être proposées sans cette nouvelle démarche structurelle.

Doper l'économie, doper la créativité et l'innovation, c'est créer la valeur. Et les valeurs, c'est donner du sens à une région.

Parallèlement à notre proposition budgétaire, nous devons encore développer les actions et les initiatives en matière économique ; les moyens actuels – humains et financiers – doivent nous le permettre.

Au-delà des initiatives dans les créneaux économiques que sont les secteurs de l'agriculture et du tourisme – sur lesquels je ne puis m'étendre au risque d'être trop long – nous préconisons que la Province :

1. participe activement à la détermination de l'opérateur local qui sera chargé de missions de développement régional ; à cet égard, je me permets évidemment de renvoyer à l'intervention d'hier de mon ami Jean-Marie COLLETTE. Nous avons entendu la réponse de la Députation permanente... Nous serons là également pour relayer ce que sont nos ambitions ;
2. crée un dispositif permanent d'information et de concertation des politiques provinciales en développant des accords de coopération entre les organes provinciaux ;
3. améliore l'attractivité de nos zones industrielles et artisanales en partenariat avec la Région wallonne ;
4. réalise une base de données fiable, toujours actualisée, des entreprises existantes dans notre Province ;
5. coordonne les services d'assistance en matière d'investissements, d'exportation, d'aide et coordonne encore le travail des structures locales d'animation économique ;
6. mène une réflexion globale afin d'assurer une utilisation optimale de tous les fonds – au sens large – et notamment des fonds européens ;
7. participe à l'actualisation de l'inventaire des sites valorisables et ce, pour créer ou agrandir les zones d'activités ;
8. développe davantage l'économie sociale en garantissant un partenariat étroit avec le privé ;
9. assurer encore, enfin et surtout la promotion de l'image de la réussite, de nos réussites.

Quatrième et déjà dernier point de mon intervention : en conclusion.

- une Région, des Communes, des Provinces : oui ;
- une Province, partenaire de la Région et des Communes au sens plein du terme ;
- une Province, acteur et entreprenante ;
- une Province, rigoureuse dans sa gestion ;
- une Province qui donne du sens à ses actions ;
- une Province qui regarde l'avenir non pour elle mais pour ses citoyens ;
- c'est une Province qui se donne les moyens d'entamer la dernière étape de la législature sur « les chapeaux de roue ».

Soyons cependant vigilants. Rien n'est gagné d'avance. Malheureusement, certains menacent notre action, nos moyens, nos valeurs. Ne l'oublions jamais.

Comme je l'annonçais au nom de mon groupe le 26 mai 2005, osons proposer une démarche permanente dans le cadre d'une « convention provinciale pour une nouvelle démocratie ».

Cette convention est un projet de résistance collective contre la négation de la démocratie ; la résistance commence par le combat des idées, des mentalités, par le changement de pratiques, des codes et des règles collectives.

Je ne puis mieux faire que de me référer à cette intervention du 26 mai dernier que j'entends, au nom de mon groupe, ponctuer par le dépôt d'un projet de convention provinciale pour une nouvelle démocratie.

Le bureau de notre Conseil ne manquera pas de l'examiner, sans doute de l'améliorer, et d'en proposer une procédure de diffusion permanente.

L'enjeu est collectif et clair : il s'agit de répondre à la fois aux problèmes concrets des gens qui peuvent expliquer un vote extrême et aux crises plus larges qui traversent notre démocratie et de redonner encore une envie de démocratie à ceux-là mêmes qu'elle a lassés.

Madame la Greffière provinciale, Monsieur le Président, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, nos vieilles images sont encore :

- l'opposition s'oppose, la majorité impose !
- l'opposition propose, la majorité dispose !

Que diriez-vous d'une nouvelle image passant, dans un premier temps, par l'intégration de notre projet dans vos projets ?

Au-delà de nos différences et de nos spécificités, nous avons la conviction que le citoyen y gagnerait, la démocratie participative aussi.

Il ne resterait alors, pour la majorité et son Député permanent rapporteur au budget, qu'une question : le CDH-CSP soutiendra-t-il, en tout ou en partie, le budget provincial 2006 ?

Aujourd'hui, je vous dis : nous verrons demain !

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs du groupe CDH-CSP).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur DRION. M^{me} CHEVALIER. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} CHEVALIER.- Merci Monsieur le Président. Ne vivez pas dans le stress, Monsieur le Député GERARD ; ni oui, ni non, dit DRION dans la presse.

Notre pays fête son 175^{ème} anniversaire ! C'est de Liège et plus précisément de la cour voisine du Palais des Princes-Evêques que Charlier Jambe de bois- un Liégeois - a emmené les révolutionnaires vers Bruxelles. La Belgique naîtra de ce soulèvement, se structurant autour de neuf provinces.

Si certains envisagent sereinement de voir la Belgique disparaître du vocabulaire européen (je pense que ce n'est pas le souci, ni le souhait de la majorité de la population), d'autres s'acharnent sur les provinces. En son temps, Charles Michel (bientôt, je vous le dis en confidence, j'entendrai : le regretté Charles Michel) avait ému plus d'un provincialiste convaincu, même au sein du MR.

Aujourd'hui, je découvre que nous avons un échevin qui crache aussi dans la soupe. J'étais affolée en entendant les propos de M. DRION mais comme d'habitude, il est mal informé parce que M. FLABA n'est pas échevin, il est conseiller communal, que je sache ! Mais lui, il a été mal formé parce qu'il vient du PSC et il est au MCC aujourd'hui candidat sur une liste MR ! Je pense qu'il ne faut pas tout, tout mélanger.

Au cours de ces derniers jours, dans une session que j'ai trouvée peu nourrie d'interventions et alimentée ces derniers temps d'amendements que je qualifierai de « rikiki », je n'ai pas entendu le moindre frémissement aux propos de Joëlle Milquet ; propos que mon groupe et moi-même jugeons parfaitement déplacés.

Je pense, cher Dominique, que vous avez dû chercher beaucoup la phrase que vous nous avez citée où votre présidente vient en défense de l'institution provinciale. Comme j'imagine que parmi vous beaucoup n'étaient pas au congrès humaniste de Marche et que vous n'êtes pas des accros du site du CDH, je vous livre quand même quelques extraits du communiqué de presse du 8 octobre 2005 intitulé : "Provinces : devenir des institutions partenaires et des institutions éthiques ou disparaître". Voilà c'est clair !

M. GENET.- C'est Joëlle ? çà alors !

M^{me} CHEVALIER.- C'est Joëlle.

Sur le partenariat, j'étais d'emblée rassurée. Nous étions déjà engagés pour près de 20 % avec la Région wallonne. Mais la bonne dame estime que de nouveaux contrats doivent être conclus non plus à 20% mais à 50 % ! Gourmande, elle verrait bien les Provinces en acteurs clé, quasi unique, du plan Marshall.

Et bien Moi, je verrais bien les Provinces unies et solidaires dans une Région wallonne qui mettrait chacune d'entre-elles sur le même pied. Unir plutôt que diviser, nous semble une ligne politique plus défendable.

La Présidente ajoute encore : "Dans un moment de chaos politique drainant tous les jours des révélations supplémentaires sur des actes inacceptables, je ne peux que proposer encore et toujours une tornade blanche d'éthique à tous les niveaux du pouvoir et évidemment au niveau provincial". C'est sans doute ce que M. DRION vient de nous annoncer pour le prochain bureau !

Après autant d'années de pouvoir, le CDH se réjouit – je cite – "des avancées exigées, obtenues et présentées en matière d'éthique et de gouvernance par le Gouvernement wallon"

Parler de tornade blanche a des relents extrémistes, citer nommément les Provinces cachent à peine, pour notre institution, un non-amour. J'utilise le mot non-amour à la place de haine comme on dit malvoyant pour un aveugle.

Qui manque d'éthique à la Province de Liège ? Où doit-on passer la tornade blanche parmi nous ?

Et Madame Milquet continue : "Défendre une institution pour elle-même uniquement est toujours désolant". La Madame Propre du CDH fera peut-être croire cela à certains mais pas à nous. Même Dominique Drion, au travers de ce que je viens d'entendre, et si Georges était là, il dirait : je le vois dans le fond de ses yeux ! - ne peut souscrire à des propos aussi extrêmes que mal fondés.

Ceux qui ont lu le budget, qui l'ont décortiqué, analysé, ceux-là savent que la Province de Liège est une machine bien rôdée au service de la Wallonie et du redressement économique wallon.

Qui dira le contraire ?

Ceux et celles qui n'ont pas analysé le fonctionnement des établissements scolaires et des hautes écoles ouvertes sur le monde – Bologne oblige – et sur le monde de l'entreprise. Ceux et celles qui ne croient pas en un enseignement technique et professionnel d'avant-garde. Le nombre d'élèves croît d'ailleurs de manière significative d'années en années et nous nous en réjouissons.

Qui dira encore le contraire ?

Ceux et celles qui n'ont pas profité à temps d'un dépistage, entrant dans un combat avec la maladie dans des délais qui laissent de l'espoir. La Province de Liège s'est fait une spécialité en matière de prévention. A nouveau, elle anticipe, dépistant le cancer du sein chez les femmes de 70 à 75 ans. Le débat serein entre le Député PIRE et le groupe ECOLO prouve combien cette mesure est justifiée. A l'heure où l'on voit la durée du temps de vie mais aussi du travail s'allonger, la femme a le droit d'être protégée le plus longtemps possible : c'est en Province de Liège et nulle part ailleurs.

Qui donc estime que le travail de la Province de Liège est stérile ?

Ceux et celles qui ne goûtent pas à la culture. En Province de Liège, elle est variée et séduisante. Le folklore est présent aux côtés des diverses facettes de l'avant-garde. Un musée se réforme, se restructure, se repense ; il sera inauguré en 2007 (vous remarquerez que la qualité est privilégiée, pas d'inauguration préélectorale).

C'est avec plaisir que j'ai entendu la réponse du Député MOTTARD annonçant sa détermination par rapport à la bibliothèque, pivot culturel de la future législature, à l'instar du Musée de la Vie wallonne sous celle-ci. Les efforts énormes déjà consentis pour le nouveau logiciel laissent augurer un avenir meilleur au sein du secteur de la lecture publique, non seulement rue des Croisiers mais dans toute la province.

Vous voyez, cher Monsieur STIENNON : la Députation permanente ne confond pas protocole, vernissage et politique culturelle.

Ceux et celles qui ignorent combien la Députation permanente anticipe, est rapide sur la balle, est toujours ouverte sur le monde, cherchant à positionner aux mieux nos atouts tous azimuts. Si aujourd'hui, la planète fait les yeux doux à la Chine, prenant conscience de l'immense potentiel que représente ce pays, il y a déjà 20 ans que la Province de Liège est entrée en contact avec la Province du Fujian ; précieux contacts aujourd'hui comme hier. N'en déplaise aux membres du groupe ECOLO, à l'époque du drame de la place Tien An Menh comme aujourd'hui, la défense des droits de l'homme et l'éthique a toujours soutenu les contacts économiques initiés par le BREL.

Aveugles ceux et celles qui ne restent pas pantois devant les superlatifs nécessaires à définir la politique sportive en Province de Liège. On ne compte plus les manifestations d'intérêt universel comme le Tour de France, le Giro ou, plus près de nous, le Championnat mondial de tennis de table. Infrastructures à la mesure des événements, encouragements à la pratique sportive, aide aux diverses sociétés, la Province, celle qui doit se défendre de son existence, est sur tous les terrains.

Ignorants ceux et celles qui n'ont pas compris que la SPI+ sera, est déjà, le moteur central de la vie économique de la Province. Moteur dynamique et fédérateur et je ne doute pas que Julien MESTREZ saura au GRE (Groupe de Redéploiement économique) de ses actions fédérer les initiatives.

Mais il a déjà compris, après l'intervention de notre collègue COLLETTE, que le CDH est aussi derrière lui.

Stupides aussi ceux et celles qui ferment les yeux sur le rôle d'employeur de la Province : les 6.000 agents, enseignants et fonctionnaires, ont toujours été "gâtés" par la Députation permanente, qui a anticipé en son temps l'application de la RGB, qui octroie aujourd'hui des congés payés de manière très favorable et bien avant 2009.

Au cours de la future législature, près d'un millier d'agents, issus de la génération dite baby boom arriveront à l'âge de la retraite. Une réflexion s'impose "Si un homme ne doit pas forcément remplacer un homme" comme dit Gaston GERARD, il nous apparaît vital de conserver une administration de qualité, où la jeunesse pourra s'épanouir parce qu'elle aura été engagée sur base d'examens qui lui conféreront légitimité et fierté. Je plaide pour que chaque député puisse s'appuyer sur des fonctionnaires à la hauteur de ses ambitions.

Voilà, mes chers Collègues, ce qui se cache derrière le budget que certains ont qualifié de vide, voire de calque de celui de l'année dernière. L'année prochaine, je conseille aux futurs chefs de groupes de s'éviter l'épreuve que je vis pour l'instant, l'épreuve de retranscrire les sentiments de ses amis politiques. Je leur conseille d'envoyer questions et analyses politiques à la presse, libre de préférence. Si la Députation permanente souscrit aux ultimatus, on vote oui, sinon on s'abstiendra. Comment qualifier cette nouvelle communication du CDH ? Un criant besoin de lisibilité ? Un effet de manche proactif ? Vous me permettrez plutôt d'y voir l'expression d'un chantage ou d'une tentative de séduction préélectorale ? Allons, soyons

sérieux. La Province n'est pas comme ces communes, où, à la veille des élections, les travaux battent leur plein, les inaugurations fleurissent.

Fidèle à sa déclaration de politique générale, la majorité, année après année, a construit son action. Pas de flon-flon, pas d'effet d'annonce mais au contraire une action planifiée sur la durée. Si Dominique DRION y voit « un budget de suiveur et non de gagneur », la lecture du groupe MR est différente : c'est un budget de coureur de fond, pas un budget de frimeur. Le budget repose sur une comptabilité qui, après les remaniements du décret organique, semble avoir atteint sa vitesse de croisière.

La Cour des comptes a examiné le budget et relève cette année encore quelques scories soulignant cependant que la Députation permanente a omis de prévoir des crédits de dépenses pour les opérations de non-valeurs. Je suppose que vous vous en expliquerez, Monsieur le Député.

Voilà, pensez-vous, le groupe MR est entièrement satisfait. Pas tout à fait, je ne sais pas si vous avez remarqué mais Philippe DODRIMONT et moi avons eu droit pendant la session à une table, adieu les bancs avec tiroirs. Pratique pour prendre note, certes mais...

Il m'est revenu que si les fauteuils griffent et les bancs grattent, c'est la faute à CHEVALIER ! Aussi ai-je jugé utile de profiter de cette tribune pour remettre les pendules à l'heure.

Avec quelques collègues de la Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles nous avons commis un ouvrage intitulé "Décors intérieurs en Wallonie" paru aux éditions Luc Pire...

M. MOTTARD, Député permanent.- Avec le soutien de la Province !

M^{me} CHEVALIER.- Avec le soutien de la Province qui a, par ailleurs, commandé des tirages à part concernant le Palais.

Le tome II porte, vous venez de le voir, sur la jaquette le hall d'accueil du Palais provincial. Ce Palais a été classé en 1973 et reconnu élément exceptionnel depuis 1993. Vous me direz : quelle importance ? Un bâtiment classé : 60% en cas de restauration ; exceptionnel : 90%.

Exceptionnelle l'ancienne chancellerie du conseil privé de Maximilien – Henri de Bavière, exceptionnelle l'ancienne salle du conseil privé dite "chambre chinoise" cabinet du président de première instance, exceptionnels les stucs de la grande galerie, exceptionnels en bref les décors du XVIII^e siècle, cela apparaît évident, mais aussi ceux du XIX^e, construits par Jean-Charles Delsaux sur l'emplacement du Palais des Etats et des anciennes écuries épiscopales.

Le Palais provincial est donc repris, avec sa salle du Conseil Provincial, dans les décors majeurs de notre pays, classé dans son entièreté. Savez-vous que derrière moi la construction baroque surmontant le président est de la main de Jean Del Cour, probablement édifiée pour le Prince-Evêque Joseph Clément de Bavière.

C'est un véritable privilège de travailler dans cette salle, lieu historique par excellence, expression merveilleuse de tolérance. Je m'explique. A l'aube du XIX^e siècle, les Liégeois n'hésiteront pas à raser la cathédrale voisine, cinquante ans plus tard, le trône du Prince-Evêque accueille les élus d'une jeune nation qui orne les plafonds – ici au-dessus de votre tête - des blasons des cantons judiciaires de la Province. A force de côtoyer ce lieu, nous ne le voyons plus.

Je vous demande donc instamment que cet espace soit respecté comme il le mérite. C'est un lieu dédié dès sa réaffectation à l'usage de la démocratie. De grâce, arrêtons d'y faire tout et n'importe quoi.

Les salons de la résidence provinciale se prêtent à merveille à une politique de réception et de communication. L'image, mot clé du credo de politique générale de cette législature, passe aussi par le respect d'un décor originel et original.

Arrêtez la valse des fauteuils et des bancs; la Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles et les huissiers vous diront merci.

Enfin, certains se sont étonnés du va-et-vient de nos députés pendant toute la session.

Rien de plus normal de voir le Député MOTTARD encourager l'orchestre philharmonique à Vienne, le député MESTREZ s'encourir vers de nouvelles "Initiatives" et Georges PIRE, n'écouter que son devoir, ignorant superbement les risques de grippe aviaire, s'élancer pour accueillir dignement l'ambassadeur de Roumanie.

Que des bonnes raisons ! Mais je crois que la fébrilité permanente qui a agité nos éminences à d'autres causes : ils battent tous la campagne proche et lointaine cherchant celle qui, jolie, jeune, intelligente, élégante, docile, voire soumise, aura l'insigne honneur dans moins d'un an de partager les bancs de la Députation permanente.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. M. GENET. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. GENET (à la tribune).- Merci. Monsieur le Président, Madame la Greffière, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, je vais, au cours de cette intervention, essayer de vous faire part de l'état d'esprit qui anime mon groupe à la fin de cette législature.

Pour ce faire, j'ai relevé, durant les cinq années où nous sommes rencontrés ici, plus de 200 questions, interventions ou propositions formulées par le groupe ECOLO.

Elles avaient, je les cite à titre d'exemple, pour objet les chauffe-eau solaires, les économies d'énergie, l'utilisation de l'eau, la toxicité des matériaux, la mobilité, les pistes cyclables, l'éco-tourisme, l'aide aux pays en voie de développement, l'utilisation du papier recyclé, la gestion des véhicules provinciaux, l'éthique dans la gestion de la dette, l'engagement d'éco-conseillers – c'est intéressant parce que vous pourrez voir qu'il y a une ligne qui traverse l'ensemble de ces sujets – les élevages industriels, la participation des étudiants dans l'enseignement, les modes de chauffage alternatif, les OGM, la construction durable, le commerce équitable, la pollution électromagnétique notamment dans le cadre du SAMI, la santé, les repas bio.

Bref, dans ces différents domaines qui touchent aussi bien à l'énergie qu'à l'environnement en passant par l'agriculture, la mobilité, le tourisme, bref l'ensemble des compétences provinciales, notre groupe, il faut bien l'admettre, s'est toujours montré actif et positif en montrant son intérêt et en essayant de stimuler la majorité dans des directions qui n'ont, sur le fond, jamais été contestées.

Ce travail important, et l'objectivité le commande, n'a pas été vain. La majorité et la Députation permanente se sont souvent au départ montrées tièdes – en alléguant toute une série de raisons d'ordre pratique ou administratif pour postposer leur décision, on vient de le voir encore en commission tout à l'heure concernant notre amendement – mais il faut constater aujourd'hui que dans un certain nombre de secteurs limités, les propositions que nous avons formulées ont reçu un écho favorable, avec parfois un

délai de quelques mois et malheureusement parfois plusieurs années pour la mise en œuvre, ainsi que les tentatives de la majorité pour éviter de voir notre groupe – mais c'est plus de la polémique – porter la paternité de ce qui a été mis en place.

Si donc la majorité a suivi nos propositions en créant, nous l'avons appris lors de cette session de la bouche de M. le Député PIRE, par exemple une cellule énergie au sein de l'administration – nouvelle et bonne nouvelle ! –, si enfin les audits en matière de consommations produisent quelques résultats, si les primes pour les capteurs solaires rencontrent un succès mérité après les très nombreuses interventions que nous avons faites sur le sujet, si enfin on constate en matière agricole que la filière bio n'est plus méprisée et considérée comme une voie élitiste mais qu'elle est une réelle solution à nombre de difficultés que rencontre ce secteur, si tout cela a été fait, le travail qui reste à accomplir par rapport à ce qui a déjà été fait est tout à fait considérable.

S'il fallait, nous avons essayé de le faire, donner un ordre de grandeur ce que la majorité a fait par rapport à ce qu'il reste à faire dans les domaines que je viens de citer, je dirais que nous sommes certainement à moins d'1/10ème. Et si nous avons eu la maîtrise de ces secteurs, avec les moyens qui vont avec...

M. GERARD, Député permanent.- Ce serait la faillite !

M. GENET.-... les choses auraient évolué autrement certainement.

Ces propositions ne sont pas, et j'entendais M. le Député MESTREZ tout à l'heure, cosmétiques, elles ne sont pas mettre du vert pour faire plaisir et pour ravalier la façade, elles ont un rapport direct avec le redéploiement de notre Province. Elles peuvent promouvoir l'innovation et la mise en place d'entreprises et de productions en faveur de l'environnement en développant un secteur éco industriel à triple dividende, à savoir :

- mettre en place un secteur d'activités à fort enracinement local, dont d'emplois qu'on se sait pas délocaliser ;
- favorable à l'environnement et donc à la santé pour M. PIRE ;
- et permettant des économies pour les consommateurs et donc une augmentation du pouvoir d'achat.

C'est là où l'écologie et l'économie se retrouvent.

Au lieu d'investir dans des activités de prestige en leur donnant un lustre superflu, il s'agit à notre sens de développer prioritairement les secteurs de la construction et du logement durable, la chimie verte, les bio plastiques, les bio carburants, les moteurs propres, les transports économiques et écologique, ainsi que la logistique multimodale par exemple.

Nous pourrions faire de la Province de Liège – elle qui se prétend pionnière dans tant de secteurs – la première à mettre en place une véritable politique de l'énergie, une véritable politique de l'eau ; bref, une politique industrielle et agricole en pointe dans le respect des objectifs de Kyoto.

Notre institution provinciale, pilier actif de la SPI+, ne peut mettre au frigo l'étude prospective « Liège 2020 » dans laquelle le scénario « Phénix » promeut un développement qui se caractérise par une attention accrue pour l'environnement et la qualité de la vie et intègre effectivement la dimension globale du développement durable.

Les Conseillers de notre assemblée, et ils furent nombreux à participer à cette étude, et l'ensemble des auteurs ne peuvent imaginer que leur travail soit oublié lorsqu'ils proposent d'inscrire les initiatives à

prendre par exemple en matière de politique globale des déplacements dans la perspective des objectifs de Kyoto.

Cela signifie notamment de réduire considérablement les aspects les plus polluants de l'activité logistique (je pense aux camions et aux avions évidemment) et de développer un réseau de communications multimodales à grande capacité.

Cela signifierait donner à la Province, par exemple, grâce à une radioscopie périodique de l'état de l'environnement – en insistant sur la qualité de l'air et de l'eau – une valeur d'exemple dans cette matière, comme en prenant des mesures pour remédier à l'état affligeant de la biodiversité en Wallonie – cela a été dénoncé récemment par les médias –, en faisant par exemple le recensement des parcelles traitées au Gaucho comme le demandent les apiculteurs ; voilà qui serait réellement donner à notre Province un rôle moteur.

Soutenir une agriculture s'inscrivant dans une perspective durable, génératrice d'emplois de qualité et soucieuse de la biodiversité, en soutenant les productions biologiques plus que cela n'est fait, labellisées et sans OGM. Voilà un enjeu que l'on peut assigner à notre institution en matière agricole. Transcrire cette volonté dans nos propres établissements provinciaux, établissements d'enseignement notamment, nous l'attendons depuis longtemps.

La diversification des activités et des productions agricoles, par exemple par la production d'énergie, est une autre proposition, tout comme le maintien et le développement d'un lien fort entre producteurs et consommateurs.

Depuis des mois, notre groupe demande la réalisation d'un plan de mobilité d'entreprise pour l'ensemble du personnel des implantations provinciales. On dit que notre Institut provincial est le premier employeur de la province et il n'y a pas de plan de mobilité. Faudra-t-il que le litre d'essence soit à cinq euros pour que la majorité se rende enfin compte de la nécessité d'une politique dans ce domaine ? Faudra-t-il que nous ayons privé les générations futures des stocks restants de carburants fossiles pour qu'enfin la majorité se rende compte de la nécessité d'une véritable politique en ce domaine ?

Dans la note de politique générale qui a été remise avec le budget, il n'y a qu'une seule allusion à ce type de préoccupations : c'est un paragraphe de trois lignes qui cite l'environnement dans le contexte suivant : « dans le secteur agricole, dans le domaine plus précis de l'amélioration de la qualité des produits et de l'environnement, une augmentation des moyens accordés à l'ASBL Céréales+ servira à des recherches sur la traçabilité des produits et à compléter les logiciels dans ce domaine ».

Nous ne contestons pas du tout l'opportunité de cette proposition mais ce paragraphe constitue la seule référence dans la politique de la majorité à la problématique de l'environnement, de l'énergie et de la mobilité.

Il en a malheureusement été de même pendant les cinq années de la législature, reléguant à chaque fois les préoccupations dont les médias se font aujourd'hui, à juste titre, l'écho puisque cela fait le quotidien de nos concitoyens : le coût du chauffage, le coût des transports, la qualité de notre environnement, la qualité des produits que nous ingurgitons, les dérèglements du climat, bref l'ensemble de ces préoccupations auxquelles nous sommes sensibles, la majorité s'en préoccupe comme un poisson d'une pomme.

Au lieu de faire de ces thèmes des atouts à long terme, par exemple, dans le domaine du tourisme en développement une offre de services intégrés et de qualité, dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler le tourisme « vert », la majorité se contente de reproduire ce qui existe, d'occuper le pouvoir, les places, les mandats, sans imagination et sans souffle, en tentant de concilier dans ses agendas les multiples obligations que le cumul des mandats entraîne. Comment peut-on concilier souvent plus de 30 mandats dans un horaire

de député permanent, qu'ils soient rémunérés ou non ? Ceci entraîne un absentéisme important, notamment sur les bancs de l'Exécutif de notre institution, démontrant que si le dynamisme de la Province est à l'aune de cette assiduité, la moitié la Province peut fermer ses portes.

Au lieu d'intégrer dans nos établissements d'enseignement la dimension environnementale par une impulsion politique, il fut attendre, comme dans notre institut de La Reid, une initiative de la base, des professeurs et des élèves pour s'engager dans une démarche de certification environnementale.

Cette surdité de la majorité à nos propositions, cette timidité et cette tiédeur – on vient encore d'en avoir l'exemple aujourd'hui – lorsqu'il s'agit de se rendre compte qu'on ne peut pas éviter d'affronter ce problème avec détermination, résulte malheureusement d'une absence d'écoute, du refus de faire de nos commissions et de notre conseil un lieu de débat, un lieu où l'on travaille tous à la réalisation d'un objectif commun – l'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens – et la pratique de cette culture du deuxième scénario décrit dans le rapport « Liège 2020 » de regarder l'opposition et de considérer ses propositions comme « chien de faïence ».

Tant que la majorité et ceux qui l'incarnent penseront d'abord à « occuper le pouvoir », tant qu'ils s'identifieront, par leur photo notamment, à l'institution provinciale, à penser que ceux seuls ont les bonnes idées, les bonnes propositions et en considérant que tout ce qui vient de l'opposition comme a priori quantité négligeable ou idée à rejeter, tant que cet état d'esprit perdurera, les réunions de nos commissions seront ennuyeuses et stériles. Cette impression désagréable que certains viennent seulement percevoir leurs jetons de présence, sans vouloir débattre de l'amélioration des conditions de vie dans notre province, s'amplifiera.

Tant que cette culture du débat ne sera pas réintroduite dans nos cénacles, tant que la seule préoccupation et le seul guide de l'action seront le bénéfice que son parti peut retirer de la paternité d'une idée et d'une photo dans un toutes boîtes ou dans « Liège, Notre Province », tant que cet état d'esprit n'aura pas changé, l'institution provinciale souffrira de ce que d'aucuns ont appelé sa sclérose ancestrale – M^{me} MILQUET utilise d'autres termes – et l'opportunité de rajeunir notre institution en y substituant – je réponds là à l'intervention de Dominique DRION – une communauté de pays ou une communauté urbaine ne s'en trouvera dès lors que plus pertinente.

Réhabiliter l'image de notre institution provinciale ne passe pas seulement, nous l'avons dit au bureau, par l'offre de services ou d'informations à nos concitoyens, par une politique coûteuse de communication en spots publicitaires à la gloire des membres de notre exécutif, considérant ainsi les habitants de notre province comme de simples consommateurs, mais implique un changement là aussi des mentalités qui font des citoyens des acteurs en mettant en place des organes de participation aux décisions que notre institution prend.

La proposition que nous formulons par voie d'amendement de créer dans notre Province une zone d'activités de développement durable, c'est-à-dire d'écologie industrielle qui a été rejetée d'un revers de la main pour des motifs purement techniques - voilà que la politique ne peut plus mettre la technique à son service - où les entreprises participeraient à un réseau d'échange d'énergie, d'eau, de gestion des déchets et de flux divers – il y a pleins d'exemples et mon collègue les a cités – permettrait d'économiser des milliers de tonnes de ressources naturelles mais également de générer des économies considérables pour ces entreprises.

Voilà qui permettrait de faire de Liège la première éco-province de notre pays.

C'est dans cette voie que je vous engage mais malheureusement, à lire votre budget et la note qui l'accompagne, ce n'est pas celle que s'est tracée la majorité.

Nous vous annonçons dès à présent que nous ne voterons pas favorablement votre proposition mais persévérons dans cette attitude constructive qui essaie de vous pousser à réaliser les 9/13ème du travail qu'il reste à faire.

Je vous remercie.

M. GILLES, Député permanent.- Il ne vous reste plus qu'à gagner les élections !

(Applaudissements sur les bancs du groupe ECOLO).

M. LE PRESIDENT.- M. GEORGES. Vous avez la parole, Monsieur GEORGES.

M. GEORGES (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, au nom du groupe socialiste du Conseil provincial de Liège, c'est avec un réel plaisir que j'interviens en cette période de fin des travaux budgétaires, pour vous confirmer, une fois n'est pas coutume, que notre Province de Liège se porte bien car son budget se porte bien, tout simplement parce que nous travaillons efficacement, parce que la majorité PS-MR a mouillé son maillot.

Sur un total de plus de 350 millions d'euros, nous enregistrons un boni de 2 millions d'euros ; que demander de plus !

Ne boudons donc pas notre plaisir au moment où l'on va se prononcer sur le dernier budget de la première législature provinciale du 21ème siècle, législature prenant fin en 2006.

Un budget de gagners, d'acteurs et non de suiveurs, n'en déplaise à M. le Chef de groupe du CDH-CSP – vous prenez le mot CGSP, vous enlevez le G et vous avez l'intitulé du groupe CDH-CSP ; je pense que maintenant, je ne me tromperai plus ! Un budget durable, n'en déplaise à M. le Chef de groupe ECOLO.

Reconnaissons qu'il est agréable pour le groupe le plus important du Conseil de pouvoir valoriser le travail de son équipe mais également de souligner l'efficacité des 6000 membres du personnel provincial qui, chaque jour, remplissent leurs missions spécifiques que nous leur avons confiées.

Reconnaissons également que pour un chef de groupe de la majorité, moins il intervient à la tribune, plus il est satisfait du bon déroulement de nos travaux. Je pense que M^{me} CHEVALIER sera, comme souvent, entièrement d'accord avec moi.

Je ne serai donc pas long, rassurez-vous.

En cette fin de législature 2000-2006, nous devons dresser, contrairement à ce que M. DRION a déclaré tout à l'heure, le bilan de notre déclaration de politique générale qui avait pour mission de développer trois axes principaux, à savoir : l'Action, le Cœur et l'Image.

Oui, n'en déplaise à l'opposition, notre mission est accomplie et tous les baromètres le confirment.

Bien sûr, nous avons dû adapter récemment la nouvelle notion de partenariats, nous avons aussi dû subir l'impact du plan Marshall mais, contre vents et marées, nous tenons le cap. Nous tenons si bien le cap que la septième commission, réunie ce midi, n'a enregistré que deux petits points qui ont dû logiquement être rejetés et même pas encommissionnés.

En vouloir refaire le bilan de nos 10 commissions, pointons avec plaisir quelques dossiers qui ont particulièrement retenu les membres du groupe socialiste de notre conseil, groupe qui, dès aujourd'hui, dresse les balises du futur.

Prenons l'exemple de l'enseignement et de la formation qui, chaque année, enregistre une population de plus en plus importante ; M. le Député permanent André GILLES l'a annoncé hier : aujourd'hui 9.343 élèves dans le secondaire et 9.093 étudiants dans le supérieur.

Quand on vit, comme moi, au quotidien le combat à mener pour soit garder, soit inscrire un seul élève, on comprend les mérites des membres de l'enseignement provincial liégeois qui, depuis 10 ans, enregistre une véritable exponentielle positive, une véritable explosion dans sa population scolaire.

Les enseignants, c'est un élément capital bien sûr, mais les infrastructures scolaires aussi contribuent au succès de nos établissements.

Notre conseil a permis les travaux d'extension, les nouvelles constructions qui sont un véritable nid d'accueil pour les jeunes qui nous sont confiés.

Pas plus tard que la semaine dernière, nous avons eu le plaisir d'inaugurer la piste d'athlétisme de Waremme ; tout à l'heure, nous procéderons à l'inauguration d'une phase complémentaire au Campus 2000 de Jemeppe et bientôt, nous ouvrirons le nouveau Centre de Formation de Seraing.

Toutes ces réalisations relevant de la volonté d'être, non pas « the best », mais « the best of the best » et ce, dans l'intérêt de tous, sans aucune distinction sociale avec le souci permanent de permettre à chacun de donner le meilleur de lui-même, une conception qui relève de l'épanouissement social et non de l'élitisme à tous crins.

Parlons, si vous le voulez bien, des sports, des grands et des petits événements.

Concernant ces matières, j'ai interrogé notre Députation permanente quant aux projets d'avenir et j'ai retenu la politique ambitieuse qui se prolongera suivant la formule consacrée, à savoir, Monsieur le Député Gaston GERARD : « dans les limites fixées par notre budget ».

Par rapport aux autres provinces, nous sommes conscients du fait que notre Province de Liège fait beaucoup pour les sports.

Mais, passé ce constat, je suggère que notre Province soit encore plus ambitieuse. Le Giro, le Tour de France, le championnat du monde VTT 2006, c'est très bien, cela a été annoncé ; l'aide au fonctionnement de la politique sportive dont l'appui qui est apporté aujourd'hui au Country Hall du Pays de Liège, l'aide qui sera apportée bientôt, M. le Député l'a annoncé, à la piscine olympique de Seraing qui bientôt fêtera ses 30 ans d'existence ; tout cela c'est très bien mais j'en appelle à la Députation permanente pour que l'on se lance, ce sera soit un scoop, soit un flop (nous jugerons plus tard) pour que notre Province se batte pour obtenir notamment sur son territoire, le futur centre de l'élite sportive de la Communauté Wallonie-Bruxelles.

En effet, observons le potentiel de l'infrastructure sportive, par exemple, de Liège (Université comprise), de Seraing et de Blegny et nous comprenons que tout est là ; il suffit de vouloir travailler ensemble, il suffit de convaincre.

Notre groupe sera toujours présent pour dynamiser ce beau projet tout en valorisant également toutes les actions du sport pour tous. Mais de tout cela, nous en reparlerons.

A entendre les propos tenus par M^{me} CHEVALIER et par M. DRION, j'ai compris qu'ils voulaient, eux aussi, développer le sport ; nous avons donc déjà des alliés. Par contre, silence radio au côté de M. GENET et j'arrive donc à la conclusion pour ECOLO : le sport, connaît pas.

En matière de santé, nous soulignons avec plaisir la poursuite des opérations de prévention, opérations qui se prolongeront jusqu'à l'âge de 75 ans, le futur dépistage de l'insuffisance rénale, etc, etc.

Un dossier qui a été évoqué parmi d'autres en commission et à la tribune est l'installation des défibrillateurs automatiques dans les bâtiments provinciaux et autres endroits publics afin de sauver des vies lors d'un arrêt cardiaque. Nous approuvons à 200% cette initiative car c'est une réelle réponse aux cris d'alarme des médecins et des cardiaques de notre Province qui, lors d'un colloque auquel j'assistais il y a 10 ans, dénonçaient le fait que les habitants de notre Province de Liège sont les champions du monde en matière d'accident cardiaque.

La faute à qui ? La faute à quoi ?

L'alimentation tout d'abord ; à nous Province de nous battre avec les amis de Restoqualité ; à nous de nous battre afin d'intégrer nos écoles dans les écoles en santé.

Le tabac et l'alcool ; à nous de nous battre également pour que les dispositions relatives à la lutte contre le tabac et contre l'alcool portent leurs fruits dans les meilleurs délais.

La sédentarité aussi est un phénomène important ; à nous de nous battre aussi pour que toute notre population pratique régulièrement une activité physique.

Et parmi la quatrième cause au niveau des accidents cardiaques, nous devons parler du stress ; là aussi, notre Province doit se battre pour travailler dans le respect de l'autre et dans le respect des tâches qui seront à la mesure de nos compétences de plus en plus maîtrisées. Soyons également attentifs à nos hôpitaux qui sont de moins en moins subventionnés. Evitons dès lors la dualité en matière de soins de santé et encourageons le plan de cohésion sociale.

Après la santé, nous pourrions parler très vite de l'économie. Nous devons encourager ici aussi tous les secteurs qui, de près ou de loin, constitueront un atout économique majeur dans le cadre de la reconversion et du redéploiement économique de la Province de Liège.

En ce qui concerne la culture, nous soulignons également avec plaisir le suivi des travaux du Musée de la Vie Wallonne qui ouvrira ses portes en 2007. Le nouveau logiciel informatique pour la bibliothèque des Chirox sera plus performant et en phase avec les bibliothèques des communes. Nous travaillerons dès aujourd'hui également pour la complémentarité entre notre nouveau centre muséal (Musée de la Vie Wallonne et l'Eglise St-Antoine) avec le futur centre muséal de Curtius et environs. N'oublions pas non plus le nouveau concept intitulé « artothèque », un concept qui pourrait être facilement encouragé par notre Province.

Dans un autre domaine culturel, nous insisterons pour continuer à promouvoir les troupes de théâtre amateurs et nous encouragerons les bonnes collaborations entre l'enseignement et la culture.

Toujours dans le monde culturel, infrastructures, travaux, nous pourrions aussi relayer M^{me} CHEVALIER concernant la Salle du Conseil. Je comprends que le mobilier soit effectivement protégé, et c'est très bien ainsi, mais de grâce que l'on répare les bancs, les fauteuils et pourquoi pas, revenons à l'essentiel et à l'original, remettons aussi en place le symbole de la justice qui devrait trôner ici à côté de la crosse, chose que l'on a pas pu réparer depuis des années et des années. Je crois qu'il ne serait pas difficile de trouver une épée qui pourrait trôner à côté de la crosse qui, elle, nous paraît incassable.

En ce mercredi 26 octobre 2005, je m'en voudrais d'ignorer l'importance des enjeux qui sont discutés notamment en matière d'aménagement de fin de carrière.

Notre groupe socialiste est solidaire vis-à-vis de travailleurs qui sont inquiets pour leur avenir mais nous attirons également leur attention sur la politique de l'emploi.

Nous insistons au sein de notre Province pour que l'on encourage la politique de l'emploi ; nous, Province de Liège, devons rester le premier et le plus important employeur de la province.

En conclusion, Monsieur le Président, nous devons bien reconnaître le fait que nos travaux d'octobre 2005 ont été calmes mais calmes et riches à la fois.

Cela signifie-t-il que nous allons obtenir un vote positif du budget 2006 par toutes les composantes de notre Conseil ? Je me permets d'en douter, du moins à ma gauche, quant à ma droite, nous attendrons demain.

M. GENET.- J'ai annoncé non.

M. GEORGE.- Quant au groupe PS, vous vous en doutez, il votera pour le budget 2006, budget qui nous permettra de terminer en beauté une législature qui a conforté une fois de plus la nécessité et la proximité de l'Institution provinciale, une institution qui est aussi et surtout le partenaire idéal de nos communes.

Nous remercions une fois encore toutes celles et tous ceux qui accorderont leur confiance au budget 2006 et nous transmettrons nos respects à tous les autres.

Pour terminer, Monsieur le Président, le groupe PS se mettra à l'ouvrage dès demain afin de définir les grandes balises de la déclaration de politique générale pour 2006-2012 ; une déclaration qui se voudra pleine d'ambition pour tous les habitants de notre Province de Liège et comme le déclarait CONFUSIUS : « Celui qui vise la perfection sera toujours au-dessus de la médiocrité ; par contre, celui qui vise la médiocrité touchera toujours les plus bas fonds ».

A nous de relever une fois de plus les défis importants qui s'annoncent.

J'ai dit. Je vous remercie, Monsieur le Président.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur GEORGES.

IV.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 25 octobre 2005, je le déclare approuvé.

V.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la réunion de ce jour.

- La réunion est levée à 16 h 50.

Prochaine réunion publique, jeudi 27 octobre 2005, à 14 h 30.